



Thônex

Procès-verbal Séance du 24 juin 2008

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Philippe Decrey	Conseiller administratif
	Claude Détruche	Maire
Madame	Jacqueline Tomasini	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Rosa Lopes Beer
	Doris Constantin	Christine Schwarz
	Marianne Guarino	Armelle Sob
	Anne-Marie Jaquet	Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Andrew Arpidone	Guy Loutan
	Enrico Castelli	Claude Marcet
	Marcel Constantin	Hans Rudolf Roth
	Willy Corthay	Ashwani Singh
	Alain Dupraz	Richard Stark
	Michel Frossard	Daniel Thurre
	Patrick A. Gautier	Pascal Uehlinger
	Marc Kilcher	Jorge Vieitez
	Stephen Knörr	

Excusé :

Monsieur Guy Saudan

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2008.
2. Assermentation de M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal du groupe Démocrate-Chrétien en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire. (DA-08-17).
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Préavis sur le plan directeur de quartier MICA N°29.677. Discussion. Vote. (RA-08-02).
7. Demande de crédit de Fr 7'770'000,- en vue de la réhabilitation de la piscine couverte de Marcellly. Discussion. Vote. (DA-08-18).
8. Demande d'un crédit de Fr 370'000,- pour l'achat de matériel son et lumière pour la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-08-15).
9. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes libéral, radical, démocrate-chrétien, socialistes-verts, union démocratique du centre, concernant une collaboration plus étroite entre les trois corps de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne. Discussion. Vote. (RM-08-02).
10. Projet de résolution déposé dans le délai légal par le groupe union démocratique du centre, intitulé : « *Péage urbain : les communes suburbaines le payeront !* ». Discussion. Vote. (RM-08-03).



11. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Marianne Guarino, M. Enrico Castelli et M. Guy Loutan du groupe socialistes-verts ayant comme intitulé : « *Pour l'engagement de Thônex dans une gestion moderne de l'eau de pluie chez nous et le soutien de notre commune aux OGN oeuvrant dans ce sens* ». Discussion. Vote. (MM-08-01).
12. Demande d'un crédit de Fr 514'000,- en vue de l'agrandissement de la crèche des Bout'Choux. Discussion. Vote. (DA-08-07).
13. Projet de délibération déposé dans le délai légal par les partis Démocrate-Chrétien, Radical et Libéral concernant une demande de crédit de Fr 60'000,- en vue de l'acquisition d'un bus (min. 30 places) pour la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DM-08-01).
14. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes Libéral, Radical et UDC concernant l'évaluation annuelle de la structure culturelle devant les commissions de la Culture, Loisirs & Jumelage et des Finances. Discussion. Vote. (RM-08-04).
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2008

1.1. Page 156, point 3.1.8

M. Marcet j'aimerais bien que les chiffres qui ont été indiqués concernant le problème relatif aux jurés auprès des Tribunaux soient mentionnés. Ce sujet est une « petite bombe » car, selon certains juristes, il y a un certain nombre de listes erronées qui sont arrivées au Tribunal et des jugements pourraient être annulés pour vice de forme. Il se pourrait même que certains journalistes décident d'investiguer plus à fond dans cette affaire.

3.1.8 Jurés pour les Tribunaux 2009

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Knörr avait attiré notre attention sur le risque de faire figurer des étrangers ayant le droit de vote au niveau communal, et que ces derniers ne peuvent pas figurer sur les listes des jurés pour les Tribunaux.

A l'instar de nombreuses communes nous avons effectivement dû corriger certains noms qui se trouvaient malencontreusement sur nos listes.

Note : il s'agit de 23 noms.

Suite à cette correction le procès-verbal est approuvé à la majorité par 21 voix pour et 3 abstentions.



2. Assermentation de M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal du groupe démocrate-chrétien en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire.
(DA-08-17)

Mme Tomasini, Présidente, demande à M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Andrew Arpidone : « je le promets ».

Suite au serment de M. Andrew Arpidone la délibération suivante a été signée par : Mme Jacqueline Tomasini, Présidente, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Stephen Knörr, vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Monsieur Andrew Arpidone
Conseiller municipal
du groupe démocrate chrétien*

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Andrew Arpidone entre les mains de Madame Jacqueline Tomasini, Présidente du Conseil municipal, lors de la séance du 24 juin 2008.

Le serment a été prêté devant l'assemblée par Monsieur Andrew Arpidone.

Mme la Présidente, informe l'assemblée que M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal du groupe démocrate-chrétien remplacera M. Fabiano Forte, démissionnaire, dans les commissions permanentes suivantes :

- Finances,*
- Travaux & Bâtiments,*
- Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile,*
- Urbanisme & Développement durable,*
- Sous-commission de travail relative aux Communaux d'Ambilly.*



3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

3.1. Courrier de M. Denis Wünsche du 15 mai 2008, relatif à la demande de subvention complémentaire pour un camp itinérant en Suisse centrale, dont une copie a été adressée au Président du Conseil municipal M. Enrico Castelli.

Madame le Maire,

Il y a maintenant quelques semaines, je vous ai fait parvenir un dossier présentant un projet de camp itinérant à travers la Suisse, organisé pour mes élèves de 5P de l'école du Bois-Des-Arts.

Suite à notre brève rencontre lors de la réception des jeunes et nouveaux citoyens à la salle des fêtes et à votre lettre du 10 mars dernier, j'ai bien « entendu » le souci des autorités de ne pas créer un précédent vis à vis d'autres classes, mais je n'y ai pas souscrit.

Je pense que le côté culturel d'un tel projet permet à de futurs citoyens de découvrir leur pays, découverte certainement aussi importante que la magnifique réception organisée en février pour nos nouveaux concitoyens.

De plus, si « la culture s'affiche à Thônex », elle devrait aussi pouvoir se vivre d'une manière un peu différente pour des enfants de la commune, permettant par là également une meilleure intégration de ces derniers dans leur environnement, au sens large du terme.

Il me semble que les autorités politiques de la commune devraient être sensibles à ces arguments et entrer en matière sur des projets spécifiques, à but non ludiques, et ne pas se retrancher derrière des arguments de type égalitaires.

De mon côté, j'ai revu le financement de ce camp en demandant aux parents d'augmenter leur participation de Fr 190.- à Fr 200.-. De leur côté, les élèves ont déjà, et il faut le rappeler, autofinancé une bonne partie du projet (plus de Fr 3'400.-, soit près de Fr 150.-/élève). Il est évident que je pourrais encore proposer à mes élèves des activités d'autofinancement, mais il me semble que les enfants comme leurs parents ont déjà largement été mis à contribution.

Le déficit de mon budget ne s'élève « plus qu'à » Fr 400.-. C'est beaucoup pour une classe d'enfants de 11 ans, mais c'est bien peu pour les comptes d'une commune dont le bénéfice annoncé dans la presse est 1000 fois supérieur! Comment expliquer cela aux parents d'élèves ?

Pour terminer, je tiens à rappeler que lors du même camp organisé en juin 2005, j'avais obtenu à l'époque la subvention « classe de neige » de Fr 55.-/ élève. Cette subvention a été réduite depuis à Fr 40.- alors que l'ensemble des dépenses liées à un tel projet a augmenté de manière impressionnante.

En conséquence, je vous informe que je trouverai une autre solution pour boucler mon budget et ne vous demande donc pas de réétudier ma requête ; mais je vous annonce l'envoi d'une copie de notre échange de correspondance au Président du Conseil municipal afin les autorités législatives de la commune soient informées des différentes positions sur le sujet, ainsi que de ma profonde amertume quant à l'épilogue de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Ainsi que la réponse de Mme Isabel Rochat, au nom du Conseil administratif :

Monsieur,

Le Conseil administratif accuse réception de votre envoi du 15 mai 2008 dont il a pris connaissance avec une amertume égale à celle que vous avez éprouvée en l'écrivant.

Il convient donc de rappeler ce qui suit :

1. Le nouveau barème relatif aux subventions accordées pour les courses scolaires a été établi en accord avec Madame Martine RENAUD, inspectrice et les maîtres principaux des écoles communales, représentatifs du corps enseignant. En fonction de cette décision, il est vrai que les montants alloués aux camps de ski ont diminué au contraire des autres sorties (classes vertes etc.) qui ont vu leur subvention augmenter ;
2. Lors de la soirée réservée aux jeunes et nouveaux citoyens, la soussignée vous a proposé de trouver un autre moyen de financement et vous avez vous-même indiqué votre intention d'organiser une " journée spéciale " du four à pain dont les bénéfices iraient à cette sortie. Après cette discussion, nous étions prêts à refaire le point de la situation tant sur les fonds récoltés par les recettes du four à pain que sur l'augmentation de la participation des élèves.

Or, nous relevons que vous n'avez pas estimé utile de reprendre contact avec le Conseil administratif ni pour l'informer du résultat de vos démarches auprès des élèves, ni pour lui fournir le montant du bénéfice récolté.

En revanche, il est regrettable que vous ayez jugé nécessaire d'envoyer un courrier au président du Conseil municipal pour expliquer une situation qui relève exclusivement de la compétence des autorités exécutives lesquelles vous font part de leur profonde déception dès lors que ceci aurait pu être résolu par une meilleure communication.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Copies :

Mme Jacqueline TOMASINI et à M. Enrico CASTELLI, Présidence du Conseil municipal

3.2. Courrier du groupe socialistes-verts du 27 mai 2008 concernant la séance du Conseil municipal du 13 mai 2008 :

Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous nous devons de revenir sur un échange de propos particulièrement choquants survenu lors de la dernière séance du Conseil municipal, le 13 courant.

Notre collègue Guy Loutan a posé une question orale à propos des séances de commission qui se déroulent à l'extérieur des locaux municipaux (visites ou autres), séances qui ne font l'objet ni de procès-verbal, ni de jetons de présence. Le maire lui a répondu en lui reprochant de s'inquiéter de sa rémunération, soulignant lourdement la motivation pécuniaire qui sous-tendrait son engagement politique.



Vous n'êtes pas sans connaître à quel point la fonction de Conseiller-ère municipal-e qui est un service à la collectivité - exige, même au simple niveau d'une commune, abnégation et sacrifices en temps pris sur les loisirs, la vie privée et de famille, voire même le travail (ce dernier point valant en particulier pour les élu-e-s qui travaillent comme indépendant-e-s). C'est pourquoi la remarque de Madame le maire était à nos yeux déplacée et blessante, particulièrement dans la bouche d'une personne dont le mandat politique - au contraire des élu-e-s du Conseil municipal est assorti d'un salaire et d'une caisse retraite.

La question de notre collègue était parfaitement légitime. Peut-être a-t-elle été mal formulée, mais cela ne justifie pas le reproche de Madame le Maire, qui pourrait viser, au-delà de notre collègue, tous les membres du Municipal.

C'est pourquoi nous tenons par la présente à protester contre cette assertion et nous souhaitons vivement que notre assemblée reste le lieu d'échanges corrects et respectueux des avis de chacun-e.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Signée par :

M. Enrico Castelli, M. Willy Corthay, M. Daniel Thurre et M. Alain Dupraz

NB: Copie à la présidence du Conseil municipal et aux chef-fe-s de groupe.

Ainsi que la réponse du Conseil administratif :

Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre du 27 mai 2008 à laquelle nous pouvons répondre comme suit :

1. Il est vrai que la réponse qui a été donnée pouvait laisser penser que l'auteur de la question ne donnait à son mandat qu'une motivation pécuniaire, ce qui n'est certainement pas le cas. Le ton et les mots employés par Madame Isabel ROCHAT, Maire, correspondaient à ceux d'une question verbalement mal formulée.
2. Introduits en 1991, les jetons de présence sont alloués aux Conseillers municipaux pour les séances de commissions ainsi que pour les visites, dès lors que celles-ci sont suivies d'une séance de travail entraînant la tenue d'un procès-verbal, avec signature d'une liste de présence.
3. Enfin, les salaires et la caisse de retraite des Conseillers administratifs faisant partie du budget communal, vous êtes bien placés pour en connaître le montant global. Toutefois, si vous avez bien étudié les chiffres publiés dans la Tribune de Genève, vous aurez constaté que le coût par habitant des Conseillers administratifs de Thônex se situe parmi les moins élevés de toutes les communes genevoises.

Nous espérons avoir ainsi répondu à votre question. En ce qui nous concerne, nous considérons cette affaire comme close et nous vous saurions gré de ne pas relancer la polémique à ce sujet.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



- 3.3. Mme Tomasini, Présidente, informe les Conseillers qu'étant donné qu'il s'agit de la dernière séance avant les vacances d'été, le Bureau n'a pas fixé d'heure limite et nous allons donc essayer d'épuiser l'ordre du jour ce soir.

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Claude Détruche, Maire

4.1.1 Auberge communale

Cet établissement a été récemment fermé car les exploitants ne respectaient pas le cahier des charges qu'ils avaient signé. Nous sommes, actuellement, en procédure afin de trouver un nouveau gérant pour redonner vie à ce lieu.

4.1.2 Locaux sans fumée

Pour faire suite à la votation cantonale du 24 février dernier concernant l'initiative, soutenue par 80% des votants, de bannir la fumée de tous les locaux publics. Le Conseil administratif a décidé d'appliquer cette interdiction dans tous les bâtiments communaux dès le 1^{er} juillet, comme le prévoit la nouvelle loi et, ceci y compris dans les locaux loués à des fins privées.

4.1.3 Euro 2008

Nous vous rappelons que demain et après demain, les deux demi-finales de l'Euro 2008 seront retransmises sur écran géant sous la tente située sur la place de fête. Venez nombreux pour favoriser nos sociétés locales qui oeuvrent dans le cadre de cette manifestation.

4.1.4 Exposition sur le football

Le musée d'ethnographie de Genève, présente une exposition sur le football ayant pour titre « hors jeu ». Cette exposition propose une vision différente de ce sport et je vous encourage, ainsi que les enfants à voir cette exposition qui se tiendra du 21 mai au 27 avril 2009.

4.1.5 Club sportif Chênois

Je vous rappelle que la première équipe a réintégré la première ligue et la section féminine réintègre la ligue nationale B donc un grand bravo à notre section féminine.

4.1.6 Discours du Maire

*Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chères Collègues,*

Pour la seconde fois, j'ai l'honneur de m'adresser à vous en tant que Maire de la Commune.



Au pincement de cœur, à la fierté et à l'appréhension du premier mandat, succède la motivation et l'objectif d'avancer encore mieux dans l'intérêt de notre collectivité pour cette seconde occasion.

Je tiens en préambule à avoir une pensée pour mes parents, présents ce soir. Présents, après avoir connu dernièrement quelques ennuis de santé. Ma gratitude à ma compagne qui partage ou plus précisément qui ne partage pas les nombreux moments passés en votre agréable compagnie.

Politiquement, mes remerciements à mon parti et surtout à la fraction du Conseil municipal qui se doit d'œuvrer plus que par le passé pour assurer notre standard de qualité. Merci aux partis de l'entente pour votre collaboration et votre soutien à mon égard et également à votre appui lors de l'élection administrative.

Au seuil de ce nouveau mandat, l'envie de progresser et la motivation sont les objectifs avoués. Avec l'aide de mes collègues, chère Isabel et cher Philippe que de chemin parcouru en 5 ans de vie communale.

Contrairement aux Français, Portugais, Italiens, Suisses entre autres notre formation « Thônex une ville - Thônex une équipe » est toujours en place et a réussi à se qualifier pour un deuxième tour.

Sans vouloir dresser une liste explicite des réalisations menées à bien pendant le premier tour, il me semblait légitime de mentionner la nouvelle composition et les renforts de notre administration communale, le renforcement tactique et mixte de notre police municipale, la montée en puissance de notre mobilier urbain, la diversification et la mise en forme de nos parcs, mails, rond-points et de notre place de fête. Sans oublier comme travail de fond d'importantes rénovations de nos immeubles, écoles, salle des fêtes avec un gros chantier en cours dans l'espace Marcelly-Tronchet.

Le futur, Mesdames et Messieurs s'annonce passionnant avec d'autres projets liés à la rénovation pour notre Mairie et l'école Jeandin et à des dossiers plus spécifiques liés aux finances et au projet d'aménagement des Communaux d'Ambilly.

Sans vouloir ingérer dans le débat du point 6 de l'ordre du jour de ce soir, je ne puis m'empêcher, à titre personnel, d'être très déçu du processus cantonal dans ce plan aménagement coordonné.

La commune de Thônex, par sa Conseillère administrative Mme Rochat et par sa commission de l'Urbanisme & Développement durable présidée par M. Pascal Uehlinger a manifesté un engagement gigantesque, colossal pour démontrer le désir de trouver une solution concertée (qui était le premier adjectif connu des PAC).



Dès lors, il est frustrant de constater que nous sommes au pied du mur, forcés et contraints d'avaliser dans l'urgence, un aménagement capital pour notre commune.

Après une parole orale du Conseiller d'Etat chargé du dossier à vos autorités administratives communales s'engageant à vérifier le bon fonctionnement d'une pièce urbaine, parole envolée, depuis nous avons assisté à un vote à l'unanimité (moins une voix) du Grand Conseil sur le déclassement total du périmètre sans aucune forme de considération et de réflexion. Il est facile de justifier un vote en brandissant « L'intérêt général pour le logement » il sera moins glorieux le moment venu de faire le point sur les grands projets cantonaux de circulation et transport public sur notre rive gauche. Projets cantonaux quasi inexistants et pourtant incontournables pour assurer les préalables indispensables à tout grand projet d'urbanisation.

Désolé de vous apporter une touche négative dans ce message qui se voulait très clairement positif mais nul ne peut rester insensible à l'actualité.

Madame la Présidente, à qui je souhaite une pleine réussite dans sa mission de première citoyenne, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, avec vous j'aspire à prolonger l'excellent état d'esprit qui règne dans cette assemblée et enfin à mes deux collègues avec qui je me réjouis de notre précieuse collaboration.

Vive Thônex et merci de votre attention.

4.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

4.2.1 Transports publics

Nous sommes intervenus auprès des TPG pour faire part des remarques concernant l'attente qu'il y a entre le tram 12 et le 16. Les TPG nous confirment que la ligne 17 descendra jusqu'à Moillesulaz aux heures de pointe dès le 14 décembre. Ceci devrait donc réduire le temps d'attente entre les divers trams.

Nous profitons également de vous informer que l'opération de promotion pour les nouveaux abonnements a été renouvelée cette année et 79 nouveaux abonnements ont été conclus. Le Conseil administratif a décidé de reconduire cette opération pour 2009.

4.2.2 Travaux de la rue de Genève

Les rails du tram vont être remplacés et la partie centrale élargie afin de permettre aux bus de circuler sur le site du tram. Les arrêts Tronchet et François-Jacquier seront regroupés au niveau de la place de Graveson.

En raison de ces travaux, du 12 au 23 juillet, il n'y aura plus de tram sur ce tronçon qui sera desservi par un service de bus depuis la place Favre jusqu'à Moillesulaz.



4.2.3 Circulation à Villette

Une séance d'information à l'attention des habitants est prochainement prévue afin de leur montrer le projet de mise en zone 20km/h. de ce hameau et de répondre à leurs éventuelles questions.

4.2.4 Don du sang

La dernière collecte s'est effectuée le 28 mai, 57 personnes y ont participé dont 25 nouveaux donneurs.

Pour 2009, les dates ont été fixées au 27 janvier et au 27 mai.

4.2.5 Jumelage

Le nouveau Conseil municipal de Graveson viendra nous rendre visite le week-end du 4 au 5 octobre 2008. Un courrier vous sera envoyé afin de savoir si vous êtes prêts à recevoir un membre du Conseil municipal chez vous.

Lors de la précédente législature nous avons décidé de nous rencontrer tous les deux ans et la prochaine « descente » des Thônésiens à Graveson est prévue les 15, 16 et 17 mai 2009. Cette information sera transmise à la population en temps voulu.

4.2.6 Accident à l'avenue Tronchet

Suite à l'accident qui a coûté la vie à un motard, le Conseil administratif a demandé à la police qu'elle accentue les contrôles à cet endroit notamment pour les véhicules qui empruntent la voie du bus pour arriver plus rapidement dans la présélection permettant de tourner dans la rue de Genève.

4.3. Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative

4.3.1 Fête des écoles

Compte tenu des manifestations prévues pour les demi-finales pour l'Euro 2008, la manifestation destinée aux 6^{ème} primaire le 26 juin est quelque peu changée car nous avons supprimé le traditionnel apéritif qui se servait à la salle des fêtes en compagnie des membres de la commission des Ecoles et nous avons invité les enseignants à se rendre sous la tente dressée sur l'espace de fêtes à l'issue de la cérémonie en l'honneur des élèves.

4.3.2 Transfert de classes

Il y aura une variante dans le transfert d'élèves de l'école du Bois-Des-Arts à l'école Adrien-Jeandin. Ce ne sont pas uniquement les 5P qui devront changer d'école, cette année il y aura également les 4P. Le secrétariat de l'inspecteur a informé les parents des élèves concernés, message qui comme chaque année génère son lot de plaintes. Il est à noter que ceci concerne trois classes.



4.3.3 Petite enfance

Un projet cantonal de contrat cadre pour les mamans de jour devrait voir son aboutissement à la fin décembre 2008, délai probablement prolongé jusqu'en septembre voire décembre 2009. Le but est de pouvoir engager des mamans de jour selon une structure de coordination afin de voir leur travail valoriser, ce qui est une bonne chose. Cependant, le contrat cadre qui est proposé est une espèce d'usine à gaz auquel les communes ne peuvent adhérer en l'état.

4.3.4 Finances

Le budget 2009 est en cours d'élaboration dans les différents services communaux. Le lundi 23 juin a eu lieu à l'ACG une synthèse des discussions sur les projets de réforme de la péréquation financière, deux séances extraordinaires de l'ACG auront lieu au mois de septembre et j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet cet automne.

4.3.5 Plan directeur communal

Lors de la séance de la commission de l'Urbanisme & Développement durable du 3 juin 2008, nous avons pu entériner les options communales de notre plan directeur. Ce plan se trouve actuellement en consultation auprès des différents services cantonaux. Le 1^{er} octobre, à la salle des fêtes, une séance de présentation et d'information à la population aura lieu. Le Conseil municipal devrait, en principe, valider ce plan lors de sa séance du mois de décembre.

5. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

5.1. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 20 mai 2008 :

La Commission Travaux & bâtiments a siégé le 20 mai 2008 en présence de Madame Isabel Rochat, Maire (pour le point 2), Messieurs Claude Détruche, Philippe Decrey, Conseillers administratifs (pour le point 1), et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique. Ont également assisté à ladite Commission Monsieur Matei Agarici, architecte, pour le point 1 et Monsieur Dominique Zanghi, architecte du bureau Spitsas & Zanghi, pour le point 2.

Sous point 1) de l'ordre du jour, Monsieur Matei Agarici nous présente le projet de mise aux normes, de rénovation et d'agrandissement de la Crèche à temps partiel/Garderie des Bout'Choux. Ce sujet sera traité lors du point 12 de l'ordre du jour de ce soir.

Sous point 2) de l'ordre du jour, Monsieur Dominique Zanghi nous présente le projet d'agrandissement de la Mairie, soit 4 variantes. Monsieur Claude Détruche informe une nouvelle fois que la Salle Louis-Valencien pose problème. Le Conseil administratif souhaite une réorganisation des services et une réception fonctionnelle, accessible et pratique. Après une discussion nourrie, une variante 3 modifiée, appelée variante 5 et induisant la démolition de la salle Louis-Valencien est soumise au vote. Elle est acceptée par 7 oui et 3 non.



Au point 3) de l'ordre du jour, Monsieur Claude Détruche informe les commissaires que la 1ère étape de l'école Marcelly-Tronchet est terminée. Une manifestation aura lieu le 26 mai 2008. Financièrement, le projet tient la route. Quant à la problématique soulevée lors de la dernière séance du Conseil municipal, soit la réfection de la totalité de la tuyauterie de la piscine, il n'existe pas encore une estimation des coûts. Des informations plus précises seront communiquées dès que possible.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2008 est accepté par 8 oui et 2 abstentions.

Sous point 5) Divers, la question du mur problématique de Villette est soulevée. Monsieur Claude Détruche répond que le service technique a effectué un constat et que depuis un peu plus de 6 mois, des contrôles sont effectués pour connaître l'avancée du mur et la situation précise. Le résultat sera communiqué et des mesures seront prises, si nécessaire.

La séance est levée à 21h32.

5.2. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 22 mai 2008 :

A l'ordre du jour, nous avons eu :

1. L'audition de MM. Sébastien Pronini et Thomas Quelle - présentation du projet : « Persée et la Méduse ».
2. L'audition de Diabolo - Mme Sylvie Dumard, accompagnée d'un représentant de ThéâtreCirque - M. Krall.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2008.
4. Divers

1. Audition de MM. Sébastien Pronini et Thomas Quelle - Présentation du projet « Persée et la Méduse ».

M. Quelle nous explique qu'il a un fort intérêt pour le cinéma depuis l'âge de 9 ans. Il a fait une formation de réalisateur. Il a obtenu des prix pour certaines réalisations et travaille actuellement avec un réalisateur genevois.

M. Pronini vient du domaine musical dans lequel, il œuvre depuis longtemps. Il a également suivi une formation dans le domaine de l'enregistrement.

Ils nous expliquent leur manière de travailler sur ce projet et leur motivation. Ils nous exposent et détaillent le sujet de leur futur film « Persée et la Méduse ».

Le but de leur présence était de demander une subvention étant donné le coût qu'engendre une telle réalisation.

Un certain nombre de questions leur ont été posées par les commissaires.

Après une discussion fournie entre les commissaires, il en est ressorti que ces jeunes étaient motivés, enthousiastes, que le projet était bien élaboré.

Par conséquent, une proposition de subvention de CHF 10'000.- a été mise au vote.

La subvention a été acceptée à l'unanimité.



2. Audition de Mmes Sylvie Dumard accompagnée d'un représentant du Théâtre-Cirque

Mme Dumard représente l'association Diabolo et précise que les parents ont envie de savoir quel est le rôle du Théâtre-Cirque au sein de la commune afin de demander un soutien régulier au fonctionnement. Elle indique que le changement de terrain s'est bien déroulé, mais il en a découlé des frais importants.

Il lui a été rappelé que la Commune a beaucoup investi dans le cadre du déménagement de Théâtre-Cirque, hormis la subvention annuelle de Fr 8'000,-.

Les commissaires ont posé diverses questions quant au budget et aux comptes. Il a également été demandé à Théâtre-Cirque la provenance des enfants qui suivent l'école, puisque visiblement, ils sont nombreux à venir de la France voisine, et quelles sont les aides allouées par les autres communes.

Une discussion fournie a été menée par les commissaires et il en est ressorti que l'état de « l'entreprise » était précaire et qu'il règne un « flou artistique » quant au fonctionnement général.

Il a été souligné par certains commissaires qu'aucun dossier n'est présenté pour le souhait d'augmentation de la subvention. Ceci étant dit, la demande a plutôt été comprise comme un réel soutien de la part de la Commune, puisqu'il s'agirait d'une somme d'environ Fr 50'000,-, et le motif de la demande n'a pas réellement été évoqué.

Aucune décision à ce niveau n'a été prise par les commissaires. Par contre, étant donné le manque de documents en notre possession, il a été demandé par les commissaires de réclamer les pièces suivantes à Théâtre-Cirque, soit :

- les comptes détaillés avec le compte d'exploitation,
- le budget détaillé,
- le nombre d'enfants par commune,
- l'état de discussion avec la France et avec quelles communes, le motif de l'augmentation,
- l'objectif prioritaire.

Et ce, avant de prendre quelle que décision que ce soit.

3. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2008

Le procès-verbal a été approuvé par 9 oui et 1 abstention, moyennant les corrections qui ont été acceptées.

4. Divers

M. Decrey annonce que le vernissage de « Poisson lumière » aura lieu le vendredi 6 juin 2008 et que tous les Conseillers municipaux recevront une invitation.

5.3. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 29 mai 2008 :

Je me permettrai pour commencer de faire un petit résumé de la visite officielle 15 avril de la compostière de Gy.

Nous avons reçu des explications sur l'arrivage, le contrôle, le broyage et la stérilisation des lavures de restaurant pour la porcherie.



Modernisation, contrôles de sécurité et de salubrité par l'Etat et le vétérinaire cantonal. Importance de la qualité de ce qui est récupéré (plastique, verre, mégots...), et donc nécessité de la traçabilité des fournisseurs, transporteurs.... La moindre négligence ou mélange d'objets qui n'ont rien à voir avec la nourriture représentent un danger pour les animaux, un travail supplémentaire de tri important et des dépenses en conséquence.

Puis visite de la compostière proprement dite, pour laquelle la présence de piles, sacs plastiques ou objets métalliques est aussi un gros problème. Il faut parfois même ramasser à la main après épandage dans les champs les petits morceaux de plastique verre ou alu qui ont passé dans la déchiqueteuse.

Le hachis de déchets verts de jardin est entassé et arrosé de lisier de porc pour l'enrichir en azote et maintenir l'humidité ce qui évite qu'il ne s'enflamme par la chaleur de la fermentation. Après 2 mois de travail bactérien, il est épandu sur les champs.

Comme près des usines de parfum, des voisins de la compostière se plaignant des odeurs et font opposition par avocats interposés à des travaux de modernisation (fermeture des parois, ventilation avec filtres...) qui justement diminueraient ... les odeurs !

Conclusions :

- Bravo pour ce site intégré de valorisation des déchets de restaurant, nourriture des porcs, enrichissement du compost, puis épandage sur champs qui évite bien des engrais agricoles synthétiques.
- Importance d'informer le public de l'intérêt d'un tri parfait.
- Souhaits du gérant : article dans le Chênois par le responsable, motivation du public par des visites d'écoles et autres conseils municipaux.
- Soutenir de bonnes relations avec le voisinage pour faire accepter des périodes plus odorantes que d'autres.
- Habiter la campagne ne signifie pas être entouré de champs d'iris ou de colza seulement ! C'est un lieu de vie et donc d'odeurs et de bruits en rapport avec nos ressources biologiques !

Pour terminer la visite, les présents ont été grassement rétribués sous forme d'une réception avec apéritif délicieux et copieux chez un viticulteur.

Voici le rapport séance de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière du 29 mai 2008 :

1. Projet d'implantation de 4 biotopes.
2. Tri des déchets.
3. Consolidation des berges du Foron.

1^{er} sujet : Les 4 types de biotopes pédagogiques, bois mort, pierrier, étang et prairie naturelle ont été étudiés par M Marc Junod, du bureau paysagiste la Touche Verte, mandaté par le Conseil administratif.

Acceptées une par une, les études sont assez fouillées et vont être affinées en collaboration avec le service technique, car certaines sont assez détaillées et pour des questions pratiques, sécurité, coût, sont certainement à simplifier. Ce projet reviendra donc en commission.



2è sujet : information sur le tri des déchets : la commune progresse, meilleur tri et diminution des volumes incinérés par habitant.

3è sujet : discussion sur la consolidation nécessaire des berges du Foron, dont la répartition des frais se fera entre la commune, le Canton et la France.

Parmi les divers, il a été distribué au service technique et à chaque parti un document sur la protection des oiseaux contre le danger des vitres.

Il a été aussi signalé que la Confédération s'est engagée à Bonn en mai 08 par M. Moritz Leunberger à stopper les pertes de la biodiversité d'ici 2010 !

Autre nouvelle qui doit nous inciter à agir pour la qualité des nos cours d'eau : 58% des poissons suisses sont sur la liste rouge, 14 sont éteintes...

Enfin, le procès-verbal du 26 février a été accepté à l'unanimité.

5.4. M.Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 3 juin 2008 :

Point 1 – Plan directeur communal :

Assistent à la séance : Mme Ortis (A. Ortis & Robyr, architectes) Mme Delarue (ASS, architectes) et M. Savary (Trafitec)

Le plan directeur communal est le reflet du devenir de la Commune. Cette séance a pour but de valider les options politiques discutées dans la commission du mois de septembre 2007. Suite aux observations de la commune, nos mandataires sont passés à l'élaboration de ce plan qui est actuellement soumis à l'examen des services de l'Etat.

Le plan directeur communal semble pour l'heure ne causer aucun souci, hormis la région MICA.

Ainsi, les 22 fiches de coordination du plan directeur ont été acceptées par la commission par 9 oui et 2 abstentions.

Il faut préciser que le résultat de ce vote a été obtenu après la discussion du point 2 de l'ordre du jour de cette séance, point qui concernait le plan directeur de quartier MICA.

Point 2 - Motion MM-07-01 :

Remis à la prochaine séance d'Urbanisme & Développement durable vu l'heure tardive.

6. Préavis sur le plan directeur de quartier MICA N°29.677. Discussion. Vote. (RA-08-02).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative à déléguée à l'Urbanisme & Développement durable donne des précisions sur cet objet :

Ce soir, alors que vous êtes invités à franchir une étape importante qui consiste à valider le plan directeur de quartier MICA, il m'a paru essentiel de refaire un petit rappel historique des différentes étapes.

En effet, en 2005 déjà un avant projet nous était soumis par M. Moutinot avec une présentation publique à la salle des Peupliers avec le « succès » dont tout le monde se souvient. Les Conseillers présents lors de ces 3 jours attesteront...



Depuis lors, les années 2006-2007 ont vu le projet prendre du recul vu le changement de magistrats en charge, mais nous avons continué à le travailler avec les différents services de l'Etat et M. Cramer s'est engagé ici même à ce qu'un vrai contrat commune soit établi, c'était le 4 décembre 2006.

Un an plus tard, en décembre dernier le nouveau projet nous est soumis et un préavis technique favorable a été voté en février 2008, sous réserves quant à la qualité des axes de circulation sur le mail central et le ratio de logements.

A l'échéance de la consultation publique, début mai de cette année, le projet définitif vous est soumis en commission d'urbanisme après avoir pris en considération les réserves émises tant par la commune que par les particuliers.

Que s'est-il passé depuis lors ? : le 13 juin le déclassement de tout le périmètre a été voté par le Grand Conseil et cette loi ne confère en elle-même aucune protection à la commune quant à l'étendue et à la localisation des droits à bâtir créés par ce déclassement.

Elle ne fournit aucune indication quant au nombre de logements à construire, à la localisation des pièces urbaines, ou des périmètres réservés aux équipements publics ou encore des zones de verdure !

La loi étant désormais votée, la commune ne dispose plus de garde-fou. Juridiquement le Conseil d'Etat sera libre d'adopter des PLQ (plan localisé de quartier) couvrant l'ensemble du périmètre avec la densité usuelle de la 3^{ème} zone.

C'est la raison pour laquelle le Plan directeur qui vous est soumis ce soir est notre dernière « station avant l'autoroute », notre ultime garantie dont peut bénéficier la commune face aux développements futurs de ce secteur.

Que nous garantit-il ?

Quatre points essentiels :

1. Le phasage sur 15 ans,
2. Le périmètre d'implantation des futures pièces urbaines,
3. Le programme avec une limitation de la SBP (surface brute de plancher) à savoir le ratio qui était initialement de 10% d'activités et d'équipements contre 90% de logements passerait à 15%-85%,
4. Les principes de développement durable et ses impacts.

Le Conseil d'Etat s'est engagé par une lettre le 23 avril à respecter le PDQ (plan directeur de quartier) dans le cadre des futurs PLQ (plan localisé de quartier) et l'adoption du PDQ simultanément au déclassement est au demeurant une exigence que la commune a elle-même formulée au sens de l'article 11bis de la LALAT.

En conclusion, si nous voulons tirer avantages des concessions et des éléments de protection que nous avons âprement négociés depuis 3 ans, il est indispensable que vous accordiez votre vote favorable au projet qui vous est soumis ce soir.



M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 3 juin 2008 :

– Plan directeur de quartier MICA :

Ce point de l'ordre du jour a été étudié essentiellement du point de vue de son côté juridique. La présentation de Me Manfrini montre très clairement que le PDQ, à voter par résolution, intervient hiérarchiquement derrière le plan directeur cantonal, plus ou moins au même niveau que le déclassement voté par le Grand Conseil et devant le plan localisé de quartier.

Il apparaît aussi très clairement que ce PDQ est le dernier bouclier négociable que possède la Commune face à un aménagement du territoire entre les mains du Canton. C'est pourquoi la commission, compte tenu des négociations et des garanties obtenues avec acharnement par la Commune, a voté ce PDQ par 9 oui et 2 abstentions.

La discussion est ouverte :

M. Marcet : je crois qu'il faut être conscient d'une chose dans cette commune, ce qui est envisagé à mes yeux, ne suffit plus. Il faut véritablement mettre en place une stratégie de combat en vue de défendre au mieux, que faire se peut, les intérêts de cette commune et de ses communiers.

Je me permets de rappeler ce qui s'est passé au Grand Conseil. La personne qui prend en premier lieu la parole est une Conseillère administrative de Chêne-Bourg, qui avalise sans autres et sans problème le projet de déclassement accompagnée par tout un certain nombre de personnes qui ne vont pas réagir dont un Conseiller administratif de la commune de Chêne-Bougeries et une ancienne élue à l'exécutif de Vandoeuvres.

Ces représentants de communes ne bougent pas alors qu'ils sont directement concernés par ce qui va se passer sur les Communaux d'Ambilly. Je le dis donc clairement et je le répète comme je l'ai déjà dit au Grand Conseil : ce projet des Communaux d'Ambilly est un mariage de la « carpe et du lapin » ! Nous avons en face, la gauche, qui veut nous imposer 25% de cas sociaux dans des HLM et la droite qui veut construire.

Je vous rappelle également que, lors de la séance publique qui a eu lieu à la salle des fêtes, il y avait un Monsieur qui représentait la CGI, qui est actuellement député, qui m'a répondu qu'il n'y aurait pas d'immeubles sur ces parcelles...

Je le dis clairement, si nous ne sommes pas à même de combattre et de mettre en place des procédures qui, dans l'intérêt de la commune, nous permettront de défendre nos intérêts, le Canton passera outre !

J'ai été également choqué, car certains députés qui ont été étonnés que j'intervienne sur ce sujet car la commune était, selon eux, d'accord avec ce que le Canton envisage de faire.



Je suis également choqué par le fait qu'un ancien Conseiller municipal, ne soit même pas intervenu et a voté, immédiatement, avec les autres députés. Manifestement, nous nous trouvons ici en face d'un double langage. Il faut être clair, notre Conseil administratif doit monter au combat, faire montre de sa force et de sa résolution et, nous Conseillers municipaux, devons le soutenir. Faute de quoi, demain nous aurons 13.000 habitants sur les Communaux d'Ambilly.

- Mme Rochat : j'étais présente le 13 juin et je vous ai entendu prendre fait et cause pour la défense de notre commune et je vous en remercie.

Le mariage de la « carpe et du lapin », je l'ai effectivement apprécié à sa juste valeur. Je ne peux que vous affirmer, M. Marcet, que votre combat est le nôtre. Vous êtes cohérent et nous également.

Depuis 2003 nous n'avons cessé de proclamer haut et clair que ce combat là nous étions prêts à le mener. Nous vivons dans un état de droit et vous savez aussi bien que moi que nous n'avons malheureusement pas d'autre choix que de nous plier à la législation. Il existe un plan directeur cantonal qui établit un certain nombre de secteurs, il se trouve que, malheureusement, notre commune a été désignée comme telle. Fort de ce constat que nous reste-t-il à faire ? Depuis le 1^{er} juin 2003 nous avons décidé de prendre notre destin en main et si, en 2005 en date du 22 février, nous avons voté des résolutions qui émettaient un certain nombre de préliminaires, de préambules et de contraintes nécessaires à toute urbanisation c'est bien dans ce but là que nous l'avons fait.

Il s'est très vite avéré qu'après avoir réuni les députés des partis représentés au Conseil administratif nous allions être lâchés. C'est une évidence et ceci que l'on parle de gauche ou de droite. Nous avons refait une tentative en janvier lors d'une audition par la commission d'aménagement, nous avons défendu d'une manière extrêmement claire les intérêts de la commune en essayant de faire comprendre aux Députés que nous voulions maîtriser le développement de ce territoire et qu'un projet de loi qui avait été « mis au frigo » pour lequel nous avons déjà émis un préavis négatif en date du 21 juin 2006 était ressorti des tiroirs ! Nous avons donc confirmé notre précédent préavis au mois de janvier de cette année.

Nous nous sommes vite rendus compte que les députés n'avaient pas envie que l'on se mêle de leurs travaux et qu'on leur dise ce qu'ils devaient faire. Notre amendement qui demandait une nouvelle enquête publique a été refusé. Nous sommes revenus à la charge avec un deuxième et un troisième amendement, nous n'avons donc pas baissé les bras et votre combat est également le nôtre. Après avoir fait le tour de la question avec Me Manfrini, il s'est avéré que notre seul allié était ce plan directeur de quartier car il est très gênant pour les députés en leur enlevant des prérogatives. Ce plan, bien qu'imparfait, fige les surfaces d'implantation. Si ce plan n'est pas voté ce soir le Conseil d'Etat retire sa parole et tout sera déclassé en zone 3 et tous les PLQ peuvent démarrer !



M. Marcet : je vous remercie pour le combat que vous menez. Je sais pertinemment cela m'a été reporté, vous êtes « monté aux barricades ». Pour ma part, ce que j'entends dans les travées du Parlement est inacceptable, je vous rappelle que les lois se votent et qu'un mois plus tard d'autres lois peuvent dire le contraire. C'est face à cette situation qu'il faut être particulièrement combatif.

Je me permets de rappeler que les coûts d'infrastructures dans le cadre de ces Communaux d'Ambilly vont être d'environ 400 millions, qui seront à notre charge ! Ne serait-ce que par les intérêts et, l'on peut déjà prévoir que ces charges ne seront pas couvertes par les revenus fiscaux. Nous risquons fort de nous trouver dans la même situation que dans la commune d'Onex qui a dû programmer une hausse du centime additionnel.

La commune possède 20.000m² dans le secteur pourquoi ne pas user de notre droit de préemption afin d'en avoir plus et devenir ainsi maître de ce secteur ?

- Mme Rochat : la commune ne peut pas user de son droit de préemption dans le cadre d'un PAC. Quant aux 400 millions ce chiffre ne se base sur aucune donnée précise vu que le groupe de pilotage financier a pour l'instant suspendu ses travaux. Nous devons avoir une attitude claire car nous ne pouvons pas faire un effort en faveur de la pénurie de logement et en même temps la financer. Nous attendons de la part des députés que des motions soient déposées pour que l'Etat contribue au financement de ces équipements.

M. Marcet : si on me donne les éléments je me chargerai de déposer les textes.

- M. Decrey : j'ai pu suivre le débat du 13 juin 2008 à la télévision et il y a effectivement deux positions, celle du député qui défend les intérêts cantonaux et le Conseil municipal qui défend les intérêts de sa commune. Le Conseil administratif se bat depuis le début et continuera à le faire afin que l'on respecte au mieux la vision de la commune sur ce projet.

Lorsque vous faites allusion à un ancien Conseiller municipal qui vient d'être nommé à la députation et, qui a voté le déclassement sans intervenir, je tiens à souligner que le PDQ aurait dû être voté avant le déclassement et notre ancien Conseiller municipal est la seule personne qui a fait une proposition de reporter le vote dudit déclassement. Cette proposition a été refusée par l'ensemble des députés. Cet ancien Conseiller municipal défend donc toujours les intérêts de la commune. Vos propos à ce sujet ne sont pas acceptables.

Pour revenir sur ce qu'a dit Mme Rochat tout à l'heure ce PDQ est le seul moyen de nous éviter 10.000 habitants dans ce secteur.

M. Marcet : je tiens à préciser que la proposition de reporter le vote du déclassement a été faite par M. Pétroz et non par notre ex-Conseiller municipal.



M. Castelli fait la déclaration au nom du groupe Socialiste - Verts:

Nous voici à un tournant. Voulu ou non, tantôt souhaité, tantôt abhorré, combattu, discuté mille fois, après des mois, non, que dis-je, des années avec des partenaires aussi variés que deux Conseillers d'Etat, une pléiade d'urbanistes cantonaux se croyant investis de dons divins, des investisseurs privés, des collègues de communes voisines, des Thônésiens et des associations locales, voici enfin le vote sur ce fameux, désormais presque légendaire, plan directeur de quartier du PAC MICA.

Refaire l'historique de ce véritable serpent de mer s'avérerait fastidieux. D'ailleurs, toutes les personnes présentes autour de cette table, dans la salle et même ailleurs, j'en suis certain, connaissent dans ses grandes lignes le célèbre dossier des Communaux d'Ambilly. Ne ressassons pas certaines paroles dites depuis plusieurs mois. Il faut au contraire maintenant se projeter dans l'avenir et faire preuve de réalisme politique.

Ce plan directeur négocié suite à des courriers multiples et des discussions épiques est notre contrat pour l'avenir. Ce contrat est certes imparfait, devra être détaillé, approfondi, surveillé à la culotte et sur certains sujets des combats violents auront lieu. Le groupe Socialiste -Verts surveillera d'ailleurs de près que ce futur quartier soit de qualité. L'exigence de la qualité est, pour reprendre Kant, un impératif catégorique. Mais, à nouveau, ce PDQ est notre seule garantie. Et depuis l'avant projet de PDQ et même de la première version du PDQ, quoiqu'on en dise, du chemin a été parcouru et cela est positif. Phasage en deux étapes, définition de périmètres à urbaniser ou pas, limitations quantitatives en logements ou dans le rapport logements - activités, intégration de l'évaluation environnementale stratégique au PDQ, intégration de certaines remarques sur les questions de circulation, référence à l'étude de circulation Arve-Lac dont Thônex est partie prenante et d'autres éléments encore sont autant de sujets présents dans le PDQ depuis sa parution ou récemment incorporés suite à des discussions intenses entre le Conseil administratif et l'Etat. A ce titre, nous remercions Madame RoCHAT, pour son engagement, sa détermination, son courage à défendre et faire entendre les options de Thônex mais aussi pour son sens de la négociation car face à la machine Etat il est impératif de négocier, aussi mesquins ou bornés soient nos interlocuteurs.

Une pierre d'achoppement qui a déchaîné toutes les passions, et à juste titre, fut le projet de loi de déclassement 10.189, désormais loi puisque il a été voté tout récemment par le Grand Conseil. Le sujet de discorde : la garantie que le PDQ soit établi avant tout déclassement et bien sûr respecté ensuite dans les procédures ultérieures. Avec l'ajout d'un article 3 qui consacre l'article 11bis, alinéa 8, de la LALAT, avec cet article 11bis lui-même et une lettre engageant le Conseil d'Etat dans son respect de ces deux articles, constituent autant de garanties juridiques pour notre commune et à nouveau c'est une note positive.

Pour terminer, saluons la bonne surprise Batima. Pour certains ce n'est peut être pas le cas mais de notre point de vue c'est une surprise. En tout cas pour le moment. L'ouverture, le désir de dialogue, l'idée d'intégrer un représentant des associations thônésiennes, le souhait de faire un quartier modèle dans le sens du développement durable et de la qualité de vie sont louables, réjouissants et encourageants. Ceci nous amène d'ailleurs à nous poser la question suivante : pourquoi donc l'Etat ne fonctionne pas de la même manière ou seulement par moments ? Les discussions seraient certainement plus simples et rapides.

Un bout de chemin a été fait et sera encore avec ce plan directeur. C'est un premier pas pour Thônex dans le dossier des Communaux d'Ambilly et un des éléments de réponse à la grave crise du logement à Genève. D'autres combats devront encore être menés. Mais avec réalisme, projetons-nous dans le futur. Le groupe Socialiste - Verts suivra cette voie et votera donc le PDQ qui nous est soumis.



M. Arpidone fait la déclaration suivante pour le groupe Démocrate-Chrétien :

Ce soir, le Groupe Démocrate-Chrétien tient à présenter ses vifs remerciements au Conseil administratif pour tout le travail assidu qu'il a effectué sur ce dossier et ce, malgré les difficultés dues particulièrement à la chronologie et l'urgence imposée par le Conseil d'Etat depuis plusieurs années.

Nous avons pris bonne note de l'acceptation à la quasi-unanimité du déclassement des Communaux d'Ambilly par les députés du Grand Conseil et n'estimons pas devoir faire d'autres commentaires à ce sujet.

Actuellement, nous nous apprêtons à faire prendre un virage à notre commune qu'il s'agit de ne pas rater sous peine d'en subir et de faire subir à tous nos citoyens les conséquences qui pourraient en découler.

En ce qui concerne le Plan Directeur de Quartier N°29677 (PDQ), sur lequel nous devons nous exprimer ce soir, le préavis de notre Groupe sera positif.

Nous tenons à préciser que cela ne signifie en aucun cas que le Groupe Démocrate-Chrétien approuve l'intégralité de ce qui a été fait, et encore moins la manière avec laquelle ce sujet a été traité par nos Autorités Cantonales.

Cependant, nous attirons votre attention sur le fait qu'un refus de notre part en ce qui concerne ce « PDQ » aurait pour conséquence fâcheuse de signer « un chèque en blanc » au Conseiller d'Etat, ce qui lui permettrait d'agir selon tous ses desiderata, et ce sans limite et sans concertation avec les Autorités Communales.

Nous n'allons pas vous refaire tout l'historique du dossier, car nous sommes certains que chacun d'entre vous le connaissez parfaitement, tant celui-ci s'est montré omniprésent dans les différentes séances de Conseil Municipal, commissions, associations ou presse. Nous saisissons l'occasion de remercier également toutes les associations pour leur travail et leur soutien qu'elles ont fourni sur ce dossier.

Nous devons tout de même noter que 90 à 95% des remarques que nous avons fait à partir du premier projet ont été prises en compte dans ce « PDQ » qui n'est pas parfait, nous le convenons volontiers, mais qui a au moins le mérite d'exister, et ceci au terme d'un long combat qui aura animé les débats, polémiques et autres rumeurs plus ou moins fondées sur notre commune.

Le Groupe Démocrate-Chrétien veillera tout particulièrement à ce que les bonnes intentions qui semblent animer nos Autorités Cantonales soient respectées, au plus près des intérêts de chacun.

Il n'est pas question que nous bradions la qualité de vie qui est la nôtre actuellement sur l'autel des intérêts des milieux immobiliers.

Nous veillerons, entre autres, à ce qu'une prise en considération toute particulière des problèmes liés à la mobilité soit observée, de part la création de transports en communs efficaces et de voies d'accès intelligentes qui devront éviter la circulation de transit.

Nous ne manquerons pas d'avoir un « œil averti » lorsque le Plan Localisé de Quartier nous sera présenté pour étude, et nous ferons les commentaires adéquats en cas de manquement ou d'inéquation. Il n'est pas envisageable que nous restions inactifs à cette nouvelle étape du dossier.

En résumé, le projet n'en n'est qu'à son commencement, et ce petit « oui » que nous donnons ce soir à ce préavis ne nous ôtera aucunement le droit de rappeler à nos Autorités Cantonales leurs engagements si cela devait s'en avérer nécessaire.



Mme Lopes Beer : nous avons un PDQ qui n'est certes pas optimal pour tout le monde. Mais nous en avons un, avec des promesses de la part du Conseil d'Etat. Il a été approuvé par le Conseil administratif et la commission de l'Urbanisme & Développement durable. La commission ainsi que la sous-commission ont travaillé sur ce projet. Maintenant, il est de notre devoir de l'accepter car il représente une garantie pour l'avenir car nous aurons également un travail important sur le PLQ.

M. Uehlinger fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Que dire... que dire... sans compliquer une situation déjà très alambiquée !

Par le déclassement en zone 3 de toute la surface du périmètre thônésien des Communaux d'Ambilly, le Grand Conseil a décidé de poser un grand linceul blanc sur cette zone, laissant la porte ouverte à une urbanisation dense et acharnée.

Le dernier bouclier que possède la Commune de Thônex pour délimiter des zones d'urbanisation et fixer des quotas maximum de constructions et d'habitants, tout en respectant les résolutions de notre Auguste Conseil municipal du mois de février 2005, est l'adoption par voie de résolution du PDQ, tel que présenté ce soir.

Ce PDQ a été travaillé, revu, corrigé, négocié, recorrecté, renégocié à plusieurs reprises afin d'aboutir à la forme actuelle, qui est de loin la moins pire envisageable.

Ce travail, nous le devons essentiellement à notre Conseillère administrative Isabel RoCHAT, en charge de la commission urbanisme, qui s'est engagée corps et âme dans ce travail, mobilisant toutes les ressources nécessaires tant au niveau des commissaires autour de cette table, que du personnel de la mairie, merci d'ailleurs à MM. Fortuna et Poncioni, et que de ses relais politiques au niveau du canton.

Me Manfrini nous a aussi rappelé dans notre séance du 3 juin que l'adoption de ce PDQ était notre dernière chance de garder quelque peu le contrôle sur le futur de cette zone et de continuer à participer à son développement harmonieux en respectant au mieux les autres habitants de notre Commune. Nous devons donc saisir notre chance et accepter ce PDQ à l'unanimité afin de montrer la cohésion de notre Commune envers la Canton et les futurs investisseurs.

M. Knörr fait la déclaration suivante pour le groupe UDC :

Le dossier MICA arrive enfin devant nous! Les communaux d'Ambilly, voilà un sujet qui est l'exemple type des différences qui existent entre les soucis des communes et les visions du canton.

Qu'observons-nous?

D'un côté, nous avons une commune déjà ville qui a collaboré, négocié, fait des concessions, qui n'a ménagé ni sa peine ni son temps. De l'autre, nous avons un canton qui a ergoté, biaisé, joué sur les délais et les dates.

Peut-on avoir confiance?

D'un côté, nous avons des élus communaux, les pieds bien ancrés dans la réalité, proches de leurs concitoyens. De l'autre nous avons des professionnels.

Peut-on être rassurés ?



Nous avons l'exemple de Thônex-Verchères. Nous avons l'exemple de grands dossiers cantonaux où les désirs de volonté populaire ont été balayés d'un revers de la main.

Remercions le courage et l'abnégation de nos Conseillers administratifs, remercions le travail de nos mandataires et de notre administration, mais à la fin du compte, quel choix avons-nous?

Refuser le plan directeur de quartier et nous sacrifier sous le couperet de la guillotine, l'accepter et agoniser en quinze ans d'une longue et douloureuse maladie dont les symptômes seront, déficit, dette, pollution, bruit, exclusion, criminalité....

Certes, il faut construire, nos enfants nous remercieront, mais nos petits-enfants le payeront !

Le groupe UDC choisira le moindre mal, nous allons voter favorablement le PDQ.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Mesdames messieurs,

Au nom du groupe radical, je tiens à remercier tous ceux qui se sont démenés pour la réalisation de ce PDQ. D'abord nos remerciements vont à Madame la Conseillère administrative en charge du dossier qui a guidé et su dynamiser les groupes associatifs. Un remerciement à nos mandataires qui ont essayé au mieux de défendre nos intérêts face au projet cantonal.

Quand on voit les réflexions et les pistes développées, on NE peut être QUE fier du travail réalisé par les élus miliciens que nous sommes tous autour de cette table. Ne dit-on pas que le Conseiller municipal est le soutien du système démocratique ?

Dans nos associations, autour de nous, nous avons rassemblé, discuté et encouragé chacun à participer et réfléchir sur un projet qui va changer la physionomie mais aussi le centre névralgique de notre ville.

A contrario qu'en est-il de nos chers collègues, élus au Grand Conseil, radicaux compris? Force est de constater que déclasser un terrain par-ci un terrain par-là, coûte moins cher politiquement que d'attaquer de front les problèmes de la Genève du 21^{ème} siècle.

Nous savons tous que Genève souffre d'une pénurie de logements. Il nous faut donc construire maintenant. La question n'est donc pas le « quand » mais le « comment ».

Nous avons essayé au mieux d'associer les politiques du Canton aux questions et aux souhaits que nous avons.

Comment circuler, quand Thônex est déjà engluée dans les bouchons ? Comment désenclaver en transport public ce nouveau quartier perdu en zone villa ? Comment réussir une intégration sociale quand on établit dans une loi un minimum de 50% de logements sociaux ? Comment maintenir la qualité des prestations publiques (écoles, etc.) pour une population en hausse de 20% au minimum ?

En bref, à toutes ces questions et surtout aux propositions de réponses que nous avons faites, nous avons obtenu comme gage, ce PDQ de 55 pages qui devrait en partie nous rassurer mais surtout permettre aux élus du canton de fanfaronner sur un déclassement « en concertation avec la commune ».

Nous sommes loin de la résolution initiale de la commune qui exprimait le souhait d'un projet à visage humain avec 3.750 habitants sur l'ensemble des Communaux.



Nous sommes aussi loin du rééquilibrage en matière de mixité sociale.

Nous sommes finalement encore très loin en matière de garantie sur les transports publics et sur l'aménagement routier. N'aurait-il pas fallu commencer par cela avant de déclasser et de bétonner les Communaux ?

Lors de la dernière commission des travaux qui traitait de ce sujet, seul le groupe radical s'était abstenu. Il nous paraissait à ce moment indispensable pour un tel sujet de retourner vers nos membres et nos sympathisants.

Aujourd'hui face au travail des mandataires, face à la folle énergie que les commissaires ont mis dans ce projet, face à l'engagement de Mme Rochat et surtout face aux attentes de nos membres, nous ne pouvons être que tristes voire dépités. Ces 55 pages de PDQ pour rassurer Thônex, c'est beaucoup pour certains, c'est peu pour le groupe radical.

Les radicaux de Thônex, s'abstiendront de voter ce PDQ car le bilan de ce long travail de concertation n'est pas à la hauteur des promesses du Canton, nous laissant ainsi pieds et mains liés à un projet que nous aurions espéré voir à visage plus humain.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu la résolution RA-05-01 votée par le Conseil municipal en date du 22 février 2005 concernant les principes d'aménagement du territoire proposés par la Commune de Thônex pour le périmètre des Communaux d'Ambilly.
- Vu la résolution RA-05-02 votée par le Conseil municipal en date du 22 février 2005 concernant le nombre d'habitants et la densité de construction dans le périmètre des communaux d'Ambilly.
- Vu la résolution RM-08-01 du Conseil municipal du 18 mars 2008 visant à approuver, sous condition d'intégration de réserves formulées dans le préavis technique du 8 février 2008, l'avant-projet de plan directeur de quartier horizon 15 ans N°29.677 PAC Mon Idée-Communaux d'Ambilly élaboré par le Département du territoire en novembre 2007.
- Vu le projet de plan directeur de quartier horizon 15 ans N°29'677 PAC Mon Idée-Communaux d'Ambilly soumis par le Département du territoire le 23 mai 2008.
- Vu l'art. 11bis al. 7 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.
- Vu l'art. 11bis al. 8 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.
- Vu la lettre du Conseil d'Etat au Conseil administratif de la Commune de Thônex du 23 avril 2008.
- Vu l'art. 3 du projet de loi N°10'189 modifiant les limites de zones sur le territoire de la Commune de Thônex.



- Vu le préavis favorable de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, du 3 juin 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 20 voix « pour » et 5 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver le plan directeur de quartier horizon 15 ans N°29.677 PAC Mon Idée-Communaux d'Ambilly soumis par le Département du territoire en date du 23 mai 2008.
2. D'inviter le Conseil d'Etat à adopter ledit plan directeur de quartier.
3. De prendre acte du fait que conformément à l'art. 11bis al. 8 de la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le plan directeur de quartier aura force obligatoire pour la Commune et le Conseil d'Etat et que les plans localisés de quartier élaborés à l'avenir devront lui être conformes.

Une pause de dix minutes est accordée aux Conseillers.

7. Demande de crédit de Fr 7'770'000.- en vue de la réhabilitation de la piscine couverte de Marcellly. Discussion. Vote. (DA-08-18).

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : la première intention était de faire la liaison des vestiaires, du hall d'entrée entre la future école Marcellly-Tronchet et la piscine communale et amener l'eau chaude et le chauffage. Ces travaux nécessitent environ six mois d'arrêt d'exploitation de la piscine.

Lors des premiers constats qui ont été faits sur le bâtiment existant il s'est avéré que certaines lacunes sur des installations étaient importantes. Le Conseil administratif a décidé de profiter de cet arrêt d'exploitation pour remettre en état l'ensemble des installations de la piscine.

Deux commissions ont donc été convoquées dans l'urgence afin de pouvoir vous présenter ce soir un projet chiffré pour l'ensemble de ces travaux. Il s'est très vite avéré que le montant total des travaux dépassait largement le montant que nous nous étions fixé. Vu le montant demandé et compte tenu que nous ne sommes pas en possession d'offres comparatives, le Conseil administratif a décidé de retirer ce projet.

Les travaux concernant le hall, les vestiaires et l'alimentation en eau se feront tels que prévu et en ce qui concerne le reste des travaux une série d'investigations sera faite par le service technique afin de vous proposer une nouvelle demande crédit dans le courant de l'automne.



M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 12 juin 2008 :

- *La Commission Travaux & bâtiments a siégé le 12 juin 2008 en présence de MM. Claude Détruche, maire et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique. Sont également présents lors de ladite Commission M. Heinrichs du bureau Grand Praplan et Associés, M. J. Schär et Mme Ch. Sjöstedt, architectes, M. Barbosa du bureau Schär & Sjöstedt, M. Tournier du bureau Gusceti & Tournier SA, ingénieurs civils, M. Humbert du bureau Raymond Moser SA, ingénieur CVS.*

Sous point 1) de l'ordre du jour, les mandataires devaient nous présenter le projet de réhabilitation de la piscine couverte. Les Commissaires avaient reçu au préalable une documentation détaillée datée du 21 mai 2008 établie par J. Schär & Ch. Sjöstedt dont le devis total de Fr 7,620,000 représentait un choc pour la plupart des personnes présentes.

M. Jacques Schär a brossé l'historique de la piscine, construite en 1972. A l'époque, on ne connaissait pas encore la longévité de ces installations, et on ne s'occupait pas d'économies d'énergie. Petit à petit, on a découvert que la durée de vie de telles installations n'est pas de 50 ans, mais d'environ 15 ans. Le chlore, suivant l'exposition, peut produire un vieillissement précoce de certaines installations.

Il s'est avéré qu'il fallait non seulement remplacer la tuyauterie, mais mettre le bâtiment en conformité par rapport aux normes ce qui provoque des coûts extrêmement élevés.

Tout au long de la présentation, les Commissaires ont reçu des réponses précises quant à leurs préoccupations, soit la sécurité des personnes fréquentant la piscine qui était en tout temps garantie. La présence des deux ingénieurs était très utile, notamment pour confirmer que la substance du bâtiment est bonne.

Les mandataires sont libérés à 20h30.

M. Claude Détruche informe que l'aspect sécuritaire prime. Il est envisagé de fermer la piscine le 15.9.2008. Un montant de Fr 1'000'000,- a d'ores et déjà été prévu au budget 2008.

Un Commissaire pose la question du bassin intérieur dont l'étanchéité n'est pas garantie faute d'avoir pu vider la piscine. Monsieur Détruche estime qu'un devis est nécessaire pour la Commission des Finances fixée pour le 17 juin 2008.

Un Commissaire propose de changer le filtrage du bassin intérieur qui fonctionne toujours au chlore, mais dont le remplacement n'est pas prévu. Cette proposition est mise au vote (coût environ Fr 150'000,-) et acceptée par 4 oui et 5 abstentions.

Finalement, le devis global de Fr 7'620'000,- plus Fr 150'000,- (filtrage), soit au total Fr 7'770'000,- est mis au vote, à condition que la Commission des Finances reçoive un devis pour la réfection éventuelle du bassin intérieur. Les Commissaires se sont prononcés par 6 oui et 3 abstentions en faveur de la réhabilitation de la piscine.

Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 20 mai 2008 a été accepté par 5 oui et 4 abstentions.

Sous point 3) Divers, M. Loutan distribue un document avec des recommandations pour la prévention des émissions lumineuses de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP).



M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 17 juin 2008 :

- *Demande d'un crédit de Fr 7'620'000,- en vue de la réhabilitation de la piscine couverte.*

Un dossier complet est remis à chaque commissaire.

M. Schär du bureau J. Schär & C. Sjöstedt, architectes, nous présente avec photos à l'appui des dégâts dus à l'usure causés avec les années. Après cette présentation ont suivi les questions-réponses.

Nous prenons congé des mandataires et dans discussion qui a eu lieu les commissaires avaient le sentiment compte tenu du montant à investir d'une trop grande précipitation, ceci malgré le caractère d'urgence du dossier qui nous est présenté. Le crédit est mis au vote, celui-ci est refusé par 7 non & 3 oui.

Mme la Présidente informe que suite au retrait du projet par le Conseil administratif, la discussion ne sera pas ouverte. (si des personnes désirent s'exprimer leur indiquer qu'il conviendra de le faire au 17. de l'ordre du jour : « Propositions individuelles et questions »

8. Demande d'un crédit de Fr 370'000,- pour l'achat de matériel son et lumière pour la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-08-15).
(point non traité lors de la séance du 13 mai 2008)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture, Loisirs & Jumelage : cette demande de crédit est la dernière étape dans l'optique de remettre notre salle des fêtes au goût du jour afin qu'elle soit vraiment opérationnelle.

Je vous rappelle que la commission Culture, Loisirs & Jumelage a voté la poursuite de la politique culturelle.

A ce jour, nous louons pour notre saison culturelle entre Fr 70'000,- à Fr 100'000,- de matériel « son et la lumière ». Si nous en faisons l'acquisition nous pourrions l'amortir en 5 ans, on peut également envisager une éventuelle location de ce matériel à des sociétés qui louent la salle.

Par exemple, pour ses « 111 ans » la Lyre de Chêne-Bougeries a loué du matériel pour un montant d'environ Fr 6'000,-.

Nous pourrions également proposer ce matériel au Centre de Loisirs et l'utiliser lors de nos manifestations communales.

Pour terminer, je me permets de revenir sur le résultat comptable de la saison 2007. Le déficit réel était de Fr 143'444,- et non pas, comme annoncé par le groupe radical, de Fr 585'000,-, dans sa déclaration du Conseil municipal du 13 mai 2008.

A la lecture de ce montant on peut penser qu'en investissant dans ce matériel, on aurait réduit de 50% ce déficit ce qui nous aurait évité de puiser et de vider le fonds de réserve qui pourrait entraîner l'arrêt de la culture à Thônex.



La volonté exprimée lors de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 11 mars 2008 de donner les moyens et une chance pour que la politique culturelle mise en place soit une réussite, il convient de faire cet investissement.

Pour ces raisons le Conseil administratif vous demande d'accepter l'entrée en matière et de voter ce crédit de Fr 370'000,- et d'éviter de renvoyer ce sujet en commission afin que nous n'ayons pas l'obligation de louer du matériel dès le début de la demi-saison qui commence au mois de septembre.

Au nom du Conseil administratif, je vous remercie pour le soutien que vous apportez à notre politique culturelle.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Destinée à la salle des fêtes, cette demande de crédit ressemble furieusement à une nouvelle augmentation des sommes conséquentes, que la commune consacre à sa très onéreuse politique dite culturelle.

On peut se demander si la demande ne devrait pas être traitée dans le cadre des discussions relatives au TAS (ThônexArtSpectacles) : car en fait, il s'agit bien, avec cet investissement, d'essayer de faire en sorte que le TAS diminue ses pertes. Et en fin de compte, même si l'investissement prévu enrichira l'équipement de la salle des fêtes, tout le monde a compris que c'est surtout l'entreprise JOKKA qui en profitera.

En réalité, cette demande d'investissement est révélatrice d'un dysfonctionnement assez grave de TAS : la salle des fêtes n'est pas adaptée à une politique sérieuse de production de spectacles dignes de ce nom - sa dénomination « salle des fêtes » - le dit fort bien : il ne s'agit pas là d'une vraie salle de spectacle. Donc il faut y remédier : aujourd'hui de le faire par une amélioration du système d'éclairage et qui sait par quoi demain ? Et à quel coût ?

Vous l'avez compris, notre groupe n'est pas enthousiasmé par cette demande de crédit. Certains d'entre nous l'accepteront en croyant que le TAS va ainsi diminuer ses déficits; d'autres, n'ayant pas la même foi, s'abstiendront. Mais avant de nous prononcer, nous désirons connaître les réponses à la question suivante :

- Le Conseiller administratif responsable du TAS peut-il s'engager fermement à diminuer, grâce à cet investissement, les frais du TAS « entre Fr 70'000 et Fr 1'00'000,- », comme évoqué dans le préambule ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

- M. Decrey : si je fais le calcul par rapport à la saison 2007 concernant la location du matériel de son et lumière, nous avons payé Fr 90'000,-. J'ai cependant calculé sur le 50% de cette somme car tout dépend du type de spectacle que nous allons proposer et l'utilisation son et lumière.



En ce qui concerne la dénomination de la salle des fêtes nous y avons pensé et un concours va être envisagé pour trouver une nouvelle appellation plus attractive pour les artistes qui s'y produisent.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité et la discussion est ouverte.*

M. Knörr : qui va gérer ce matériel que l'on pourra prêter et louer ?

- M. Decrey : ce matériel sera géré par le personnel de la salle des fêtes. Dans le cadre du TAS il y a des personnes compétentes aptes à s'en occuper. Un cours est également prévu pour familiariser le personnel de la salle des fêtes au maniement de ces installations. Il faut noter que le matériel transportable à l'extérieur concerne uniquement la lumière ; les installations « son » restent fixes à la salle des fêtes.

En ce qui concerne la partie administrative, celle-ci est assurée par le service technique qui possède des listes de matériel que l'on peut louer à des sociétés et ensuite c'est également ce service qui s'occupe de la facturation.

Mme Schwarz fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétienne :

En vue des spectacles de qualité qui nous sont proposés chaque saison et étant donné la vétusté de l'équipement son et lumière, le Groupe Démocrate-Chrétien vous demande de bien vouloir réserver un bon accueil à ce dossier clairement présenté et vous invite à voter favorablement cette demande de crédit de Fr 370'000,-.

En effet, la Commune de Thônex possède une salle des fêtes qui a une grande capacité pour accueillir des spectacles d'un niveau élevé et une économie significative serait faite puisqu'elle s'élèverait entre Fr 70'000,- et Fr 100'000,-, si nous pouvions acquérir cette installation. Nous tenons à souligner que le système d'accroche actuel du son implique des manipulations et des coûts importants à chaque location.

Pour la lumière, chaque spectacle réclame un plan d'éclairage plus ou moins important et la salle des fêtes ne possède que très peu de matériel. De plus, il se révèle être ancien et n'est plus adapté aux demandes actuelles de la part des artistes ou des ensembles musicaux.

Il est à relever que ce matériel sera également utile lors des manifestations organisées par le Comité des Fêtes et de surcroît pourra être loué par exemple au Centre des Loisirs.

Le Groupe Démocrate-Chrétien votera favorablement cette demande de crédit.

M. Uehlinger : en préambule il faut préciser qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre ce crédit et le TAS, même si ce dernier reste un fort demandeur de matériel son et lumière ceci à juste titre ! La location de ce matériel par le TAS coûte entre Fr 70'000,- et Fr 100'000,- par année, c'est un fait.



Le mandat du TAS court jusqu'à, en tout cas, 2011 ce qui représenterait entre Fr 200'000,- et Fr 250'000,- de matériel ce qui équivaut à deux tiers du crédit demandé. Sachant que ce sujet a déjà été évoqué en commission et que ce matériel est déplaçable, le parti libéral votera ce crédit.

M. Gautier relève que l'on parle d'amortir cet investissement en 5 ans alors que la délibération précise que cela se fera en 10 annuités.

M. Loutan : avec l'évolution de la technologie dans combien de temps cette installation sera périmée ?

- M. Decrey : je ne suis pas technicien mais j'espère bien que ce matériel va être utilisable un certain nombre d'années.

M. Kilcher : au nom du groupe radical je tiens à remercier M. Decrey pour les éclaircissements qu'il nous a donnés et je suis heureux de le voir si enthousiaste en nous donnant des explications sur les comptes du TAS. On se serait presque cru en commission des Finances. Sur ce sujet qui, comme annoncé, ne concerne pas que le TAS, le groupe radical a laissé la liberté de vote à chacun.

M. Dupraz : je n'ai pas voulu dénigrer cette salle et rends hommage à l'architecte, je constate uniquement qu'elle n'est pas une salle de spectacle comme on pourrait s'y attendre aujourd'hui. Ce n'est pas en changeant de nom que vous allez adapter et la rendre « up to date » !

M. Knörr : étant donné que plusieurs entités vont collaborer au niveau de ce matériel, est-ce que celui-ci sera clairement identifié comme « propriété de la commune » ? Il ne faut pas oublier qu'une salle communale fait partie de l'identité d'une commune, tous les habitants doivent pouvoir se retrouver dans son utilisation, elle est en priorité une salle dédiée aux activités communales en quelque sorte une place du village couverte et qui parfois se pare de l'allure d'une salle de spectacle et non l'inverse. Elle n'est pas destinée à promouvoir le rayonnement d'une commune mais à favoriser le contact entre les habitants, pour ces raisons le groupe UDC s'abstiendra.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les spectacles organisés dans le cadre de ThônexArtSpectacles nécessitent un matériel de base « son et lumière » pour les artistes que nous ne sommes pas actuellement en mesure de fournir,
- Vu le projet présenté par le service technique communal,



- Attendu qu'une amélioration du système de base permettrait une économie entre Fr 70'000,- et Fr 100'000,- sur une année d'activité et selon les spectacles proposés,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 17 voix « pour » et 8 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 370'000,- pour l'achat de matériel en vue de l'amélioration du système « son et lumière » à la salle des fêtes.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 370'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2018.
9. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes libéral, radical, démocrate-chrétien, socialistes-verts, union démocratique du centre, concernant une collaboration plus étroite entre les trois corps de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne. Discussion. Vote. (RM-08-02).
(point non traité lors de la séance du 13 mai 2008)

M. Roth, signataire, donne lecture du projet de résolution :

Exposé des motifs :

Mesdames et
Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Depuis plusieurs années, certaines interventions verbales ont eu lieu en vue d'une collaboration plus étroite entre les trois corps de sapeurs-pompiers des Trois Chêne.

A chaque fois, ces initiatives se sont heurtées à des refus tels que :

- les deux autres communes n'en veulent pas par manque de volonté politique,
- les commandants des pompiers refusent une telle approche.

Du fait d'un esprit de corps très fort au sein des compagnies de sapeurs-pompiers, personne n'a osé toucher à cet édifice.

Le temps avance, la pérennité du commandement est de plus en plus difficile à assurer, et le matériel devient de plus en plus coûteux, aussi bien – d'après certains pré-contacts pris dans les deux autres communes – le sujet ne semble plus tabou !

Nous estimons aujourd'hui le moment propice à une innovation dans ce domaine, ayant toujours favorisé la collaboration inter-municipale – bien que pas toujours aisée – qui doit nous permettre de disposer d'un service du feu moderne pour une population qui dépasse actuellement 30.000 habitants, et cela au coût le plus bas possible pour le contribuable des Trois-Chêne.



En conclusion, nous vous invitons aujourd'hui à donner une suite favorable à notre proposition de résolution, proposition à laquelle chaque groupe représenté autour de cette table a donné un préavis favorable.

Projet de résolution :

- Sur proposition de l'ensemble des partis politiques, soit le groupe libéral, radical, démocrate-chrétien, socialistes-verts et l'union démocratique du centre

Considérant :

- la nécessité de devoir disposer d'un matériel de premier ordre afin de permettre des interventions rapides et efficaces en cas de sinistre, dans le but de sauvegarder des vies humaines et de préserver des biens immobiliers et mobiliers,
- la vétusté du parc actuel des véhicules du service du feu et les considérables investissements nécessaires dans les années à venir,
- la difficulté de recruter, de former et de garantir la présence 24h sur 24 d'un corps d'intervention communal,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De charger le Conseil administratif d'engager rapidement des pourparlers avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg en vue de :
 - a) une collaboration plus étroite entre les trois compagnies de service du feu,
 - b) une harmonisation des véhicules et du matériel,
 - c) une économie d'échelles sur le plan financier,
 - d) une fusion des trois compagnies de service du feu en une seule compagnie des Trois-Chêne.
2. Obtenir régulièrement des informations de la part du Conseil administratif concernant l'inventaire des activités des trois corps concernés le plan de mesures décidées ainsi que les priorités fixées et finalement à quel horizon temps la fusion interviendra.

La discussion est ouverte :

- M. Decrey : les trois Conseillers administratifs délégués se sont déjà réunis le 15 mai afin d'avoir une première approche sur cette proposition et de voir la stratégie pourrait se mettre en place. Nous avons décidé d'auditionner les trois commandants des compagnies dans une séance qui se tiendra le 3 septembre. Je remercie l'ensemble des groupes pour le dépôt de cette résolution et espère qu'il en sera fait de même dans les deux autres communes afin que l'on puisse travailler en commun tout en réduisant les coûts.



- Mme Rochat : cet exemple concernant les compagnies des sapeurs-pompiers est à mettre en perspective avec des discussions cantonales qui auront notamment lieu dans le cadre de la constituante car il y a beaucoup de services et de prestations qui pourraient se regrouper pour aller dans le sens d'une meilleure rationalisation.

M. Constantin : en ma qualité de commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers je m'abstiendrai lors de ce vote.

Au vote :

- *cette résolution est approuvée par 24 voix « pour » et 1 abstention*

10. Projet de résolution déposé dans le délai légal par le groupe union démocratique du centre, intitulé : « Péage urbain : les communes suburbaines le payeront ! ». Discussion. Vote. (RM-08-03).
(point non traité lors de la séance du 13 mai 2008)

M. Knörr donne lecture du projet de résolution :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères municipaux.

A la fin du mois de février 2008, le Conseil administratif de la ville de Genève a fait part de sa volonté d'instaurer un péage urbain à l'entrée de sa commune. Cette mesure moyenâgeuse prêterait en premier lieu les habitants des communes suburbaines, donc Thônex

En effet beaucoup de nos concitoyens travaillent sur le territoire de la ville de Genève et se verront, avec un tel dispositif, dans l'obligation de payer une sorte d'octroi moderne s'ils s'y rendent avec leur véhicule. Quant à ceux qui vont dans la région Meyrin Vernier, ils seront obligés de contourner la ville pour éviter d'être taxés pour un simple passage, augmentant ainsi le nombre de kilomètres qu'ils devront parcourir.

Un grand nombre de logements subventionnés, où logent les moins favorisés socialement, se situe dans les communes suburbaines. Ces personnes seront les premières et les plus touchées par l'établissement d'un péage urbain par les autorités de la ville de Genève. Si certains peuvent utiliser les transports publics, nombre d'entre eux en sont dans l'incapacité, soit par des horaires de travail tardifs ou nocturnes, soit par des désertes TPG trop peu fréquentes. En outre, rappelons que le peuple genevois a accepté en votation populaire la complémentarité des modes de transport qui implique le libre choix dans les moyens de déplacement.

Thônex subit de plein fouet les nuisances dues au trafic automobile en raison de sa situation géographique et des nombreuses pénétrantes (Rte Blanche, rue de Genève). Ce « bouclage » du centre-ville ne ferait que péjorer la situation sur notre territoire.

Cette mesure dont le coût prohibitif sera, à terme, assumé par les habitants des communes suburbaines, ne prend pas en compte la volonté cantonale d'amélioration du réseau des transports publics et les multiples projets de P+R. De plus, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat semblent enfin bien décidés à activer la construction d'une grande traversée de la rade qui améliorera notablement la circulation au centre-ville.



Projet de résolution :

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex,

Sur proposition du Groupe UDC

Considérant que :

L'instauration d'un péage urbain à l'entrée de la ville de Genève, décidé de façon unilatérale et égocentrique par le Conseil administratif de la ville de Genève, est socialement injuste, financièrement absurde et écologiquement contre-productif.
déclare :

1. S'opposer à l'instauration d'un péage urbain à l'entrée de la ville de Genève et craindre les répercussions en termes social, financier et écologique, ainsi que de surplus de trafic pour les communes suburbaines que cela entraînerait ;
2. Inviter les autorités de la ville de Genève à concerter les communes suburbaines dans les réflexions qu'elle mène à ce sujet ;
3. Demander au Conseil administratif de transmettre cette résolution au Conseil administratif et au président du Conseil municipal de la ville de Genève, au président de la commission des transports du Grand Conseil et à l'office cantonal de la mobilité.

La discussion est ouverte :

- M. Decrey : le Conseil administratif a reçu une lettre en date du 4 avril de la part de la Ville de Genève qui nous parlait de ce projet de péage urbain.

Le 14 avril nous avons transmis ce courrier à l'Association des communes Genevoises afin qu'une discussion ait lieu et qu'une décision soit prise.

Le 14 mai l'Association des communes Genevoises nous répondait que ce sujet posait des problèmes car ce n'était pas à la Ville de prendre ce type de décision mais à l'Etat, voire plus haut.

En date du 9 juin nous avons reçu une lettre de la part de M. Pagani, Conseiller administratif de la Ville de Genève, qui nous informe que, vu les problèmes que rencontre la Ville avec ce projet de péage, la Ville va revoir la question de la tarification du stationnement, l'instauration de zone à faible émission polluante, l'extension de la zone piétonne de la ville et le développement d'un plan de déplacement urbain. On peut donc constater que projet du péage urbain n'est plus dans les priorités.

M. Dupraz fait la déclaration suivante :

Ce projet de résolution est étonnant: quelqu'un dans cette enceinte a pris au sérieux la déclaration du maire de la Ville de Genève prétendant instaurer un péage urbain à l'entrée de sa commune ! Or il s'agit d'une plaisanterie. De tels péages n'ont été introduits que dans des villes de plusieurs millions d'habitants, telles que Londres ou Stockholm. Il est vrai que le Conseil administratif de Genève, quelle que soit sa composition politique, a souvent tendance à jouer à la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf, c'est-à-dire à se prendre pour une des grandes villes de la planète, alors qu'elle (la grenouille ?) ne compte pas 200'000 habitants.



Cependant, cette résolution n'a plus de raison d'être. Car le 3 juin dernier, le Conseil national, suivant l'avis du Conseil des Etats, a décidé, par 109 voix contre 68, de refuser la possibilité de procéder en Suisse à des péages urbains. L'article 82 de la Constitution suisse - qui interdit de percevoir des taxes pour utiliser des routes publiques - reste donc pleinement actuel.

N'ayez aucune crainte, MM. de l'UDC, et retirez votre résolution, inutile: le projet de péage du Conseil administratif de la Ville ne peut pas se faire. Les Chambres fédérales l'ont rembarqué, et je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'en faire autant avec cette résolution, qui n'a aucune raison d'être.

M. Knörr : il n'y a pas de péages en Suisse mais cela ne nous empêche pas de payer une vignette autoroutière chaque année ! Je ne retirerai pas ce projet car comme il l'a été dit tout à l'heure ce qui se fait aujourd'hui peut rapidement être défait les mois qui suivent.

M. Gautier : ce projet ne touche pas la bonne cible. Comme les pénétrantes font partie du réseau cantonal, le péage urbain n'est pas de la compétence de la ville, mais du canton. Ce dernier ne semble pas chaud et il y a toujours la possibilité d'un référendum.

Dans ces conditions, le groupe libéral ne votera pas cette résolution.

Mme Constantin : le groupe démocrate-chrétien soutient les propos de MM. Dupraz et Gautier et si cette résolution est retirée, il la vote !

Au Vote :

- Cette résolution est refusée par 4 voix « pour », 20 voix « contre » et 1 abstention.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Marianne Guarino, M. Enrico Castelli et M. Guy Loutan du groupe socialistes-verts ayant comme intitulé : « Pour l'engagement de Thônex dans une gestion moderne de l'eau de pluie chez nous et le soutien de notre commune aux ONG oeuvrant dans ce sens ». Discussion. Vote. (MM-08-01).
(point non traité lors de la séance du 13 mai 2008)

M. Loutan, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

La gestion de l'eau, en particulier de l'eau de pluie qu'elle manque ou nous inonde, devient un défi que notre société se doit d'affronter le plus intelligemment possible, tant par un engagement local que distant.

Notre tenue au courant et notre soutien est important symboliquement et pratiquement pour les organisations spécialisées dans ce problème mondial, organisations engagées sur le terrain de pays dont nous viennent bien des réfugiées de par les difficultés écologiques rencontrées chez eux.

Il en est une basée à Genève à laquelle notre commune pourrait adhérer : Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie, fondée en 2002 à Johannesburg lors du Sommet du développement durable, pour fédérer les mouvements dispersés oeuvrant dans ce sens.



Notre commune, située dans la « Mésopotamie » genevoise entre le Foron et la Seymaz serait bien placée pour se lancer dans ce soutien tant symbolique que pratique, et en accord avec notre programme Agenda 21.

Je rappelle en plus de mon texte aussi que l'IRHA :

- participe à la vie sociale et politique à Genève (à la manifestation S-DEV Genève 05 - Villes innovantes du monde entier, avec un stand tenu du 11 au 13 octobre 2005; à la Fête du développement durable 2007; en organisant de conférences pour sensibiliser la population à l'utilisation de l'eau de pluie) ;
- oeuvre pour fédérer et renforcer le mouvement international pour la gestion de l'eau de pluie en positionnant Genève comme son centre mondial ;
- Travaille sur des projets dans le monde entier pour offrir un accès à l'eau pour les populations et communautés pauvres, chez qui l'eau de pluie est la seule eau propre.

Notre adhésion serait une reconnaissance de l'utilité de telles actions dans le monde et même dans notre pays, vu les changements climatiques, la baisse de la nappe phréatique en France voisine, les inondations qui ont frappé la Suisse alémanique en 2005, et la nécessité d'avoir une nouvelle conscience par rapport à l'eau.

En commission, solutions que je préfère, nous pourrions aborder les points suivants :
Comment mieux nous investir dans les aspects suivants, et profiter de notre collaboration avec l'IRHA :

1. Comment mieux nous engager à promouvoir l'utilisation de l'eau de pluie, pour un usage direct dans les nouveaux bâtiments à construire sur le territoire de la commune (WC, lave-linge...) ou pour l'arrosage des pelouses et jardins privés et publics.
2. Y aurait-il lieu d'inviter à titre consultatif un représentant de l'IRHA lors de séances communales qui concernent des discussions et des prises de décisions en matière d'utilisation de l'eau de pluie lors d'élaborations de PLQ ou de zones à bâtir, en accord avec le service des eaux ?
3. L'IRHA serait-elle consultée comme partenaire d'étude au même titre que les aménagistes/urbanistes pour l'élaboration de dossiers d'aménagement du territoire à caractère communal ?

Quelques précisions encore :

Sur le plan financier, la cotisation des collectivités est réduite à zéro.

En contre partie, notre adhésion représente un signe de soutien politique aux buts de l'IRHA, et implique de notre part que nous nous engagions dans une gestion de l'eau de pluie la meilleure possible, en accord avec le Domaine de l'Eau évidemment. Ceci ne devrait pas être un problème pour notre commune qui développe son PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), et qui admet les toits végétalisés quasi comme norme. Notre nouvelle Mairie sera aussi exemplaire sur bien des plans, dont celui de l'eau.

L'IRHA demande aussi une lettre de soutien de la commune à son travail, lettre qui lui sert de publicité face aux autres autorités et sponsors, ainsi qu'aux offices fédéraux du développement.

A noter que M Georges Clavien, du Domaine de l'Eau et que nous avons reçu à propos du PGEE, est un des directeurs de l'IRHA.



Notre soutien à l'IRHA serait aussi un signal au Canton de notre vœu de voir Genève devenir un centre international de contact, de référence, de recherche et promotion d'une bonne gestion des eaux de pluie, dont l'importance sera de plus en plus grande pour compenser les effets du réchauffement climatique. Nous avons ici les compétences et sommes une des plaques tournantes des relations internationales.

Enfin, ce geste de la commune participera à sensibiliser architectes, propriétaires, et pourquoi pas les autres communes à un bon usage de cette eau de pluie dont les dégâts coûtent cher quand on la néglige, mais bien précieux et gratuit quand on en prend soin.

Nous pouvons soit renvoyer ce projet en commission pour auditionner l'IRHA, soit l'envoyer de suite au Conseil Administratif.

Voir : www.irha-h2o.org

Enfin, voici l'invite :

Au vu de ce qui précède,

le Conseil municipal
demande
au Conseil administratif

1. De présenter la candidature de la Commune de Thônex comme membre de l'Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie.

Mme la Présidente constate que le texte qui a été lu par M. Loutan n'est pas le même que celui qui a été remis aux Conseillers municipaux.

M. Loutan répond qu'effectivement il a apporté quelques remarques complémentaires.

Mme Constantin demande que l'on se contente de lire les projets tels qu'ils ont été déposés. Les remarques complémentaires pouvant se faire lors de la discussion.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Au Vote :

- Cette motion est refusée par 10 voix « pour » et 15 voix « contre ».

M. Castelli : bien que le vote soit clos, j'aimerais intervenir à titre personnel. Je peux tout à fait comprendre que l'on vote contre un projet mais faites au moins sortir un certain nombre d'éléments qui vous ont poussés à voter dans ce sens.



12. Demande d'un crédit de Fr 514'000,- en vue de l'agrandissement de la crèche des Bout'Choux. Discussion. Vote. (DA-08-07).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Ecoles & Jeunesse et aux Finances : ce projet répond à une demande quasi « universelle » concernant la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance. Il faut également avoir à l'esprit que l'augmentation de places dans les institutions de la petite enfance a des répercussion financières importantes dues aux normes qui nous sont imposées.

Ce sujet devrait également faire partie des préoccupations de nos députés. Le Conseil administratif vous demande de voter ce crédit qui pour une somme relativement modeste permettra de créer 24 nouvelles places.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 mai 2008 :

- *La Commission Travaux & bâtiments a siégé le 20 mai 2008 en présence de, Messieurs Claude Détruche, Conseiller administratif, Philippe Decrey, Conseiller administratif et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique. A également assisté à ladite Commission Monsieur Matei Agarici, architecte.*

Sous point 1) de l'ordre du jour, Monsieur Matei Agarici nous présente le projet de mise aux normes, de rénovation et d'agrandissement de la Crèche à temps partiel/Garderie des Bout'Choux, débouchant sur une demande d'un crédit de construction de Fr 482'000,- les travaux pourraient se faire en été 2009 pour se terminer 4 mois plus tard.

Le projet de base, en zone 5 villas, est accepté à l'unanimité (10 oui).

Sont ensuite discutées les 7 options en plus-value et soumises au vote, à savoir :

1. *Façade en bardage ajouré Mélèze - Fr 9'000,-
- refusée par 10 non*
2. *Avant-toits extensions y c. escalier ext. - Fr 4'000,-
- acceptés par 10 oui*
3. *Paroi entrée entièrement vitrée - Fr 10'000,-
- refusée par 10 non*
4. *Remplacement porte-fenêtre existante - Fr 4'000,-
- accepté par 10 oui*
5. *Revêtement de sol coulé souple - Fr 18'000,-
- accepté par 6 oui, 2 abstentions et 2 non*
6. *Rénovation toiture Fr 15'000,-
- refusée par 5 non, 3 abstentions et 2 oui*
7. *Réfection peinture façades existant Fr 4'000,-
- acceptée par 8 oui, 1 abstention et 1 non*

ce qui représente un supplément de Fr 30'000,- par rapport au projet de base.

Sur proposition d'un commissaire, l'option d'un toit végétalisé est mise au vote et refusée par 5 non, 3 oui et 2 abstentions vu la surface modeste de ce toit de seulement 40m².

Un autre commissaire a proposé un toit incliné, choix refusé par 3 non, 2 oui et 5 abstentions.



M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 juin 2008 :

- *Demande d'un crédit de Fr 514'000,-- en vue de l'agrandissement de la crèche les Bout'Choux.*

La demande de crédit initial est de Fr 482'000,-.

Les options suivantes ont été acceptées :

1.	<i>L'extension de l'avant toit</i>	<i>Fr</i>	<i>4'000,-</i>
2.	<i>Remplacement porte-fenêtre existante</i>	<i>Fr</i>	<i>4'000,-</i>
3.	<i>Revêtement de sol coulé souple</i>	<i>Fr</i>	<i>18'000,-</i>
4.	<i>Réfection peinture façade</i>	<i>Fr</i>	<i>4'000,-</i>
5.	<i>Ajustement divers & imprévus</i>	<i>Fr</i>	<i>2'000,-</i>
	<i>Total :</i>	<i>Fr</i>	<i>514'000,-</i>

Après une vingtaine de minutes de discussion, l'agrandissement de la crèche des Bout'Choux est accepté à l'unanimité.

Mme Rochat remercie les commissaires et précise que l'objet voté sera amorti en 20 annuités.

La discussion est ouverte :

M. Castelli fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

La demande de crédit de construction qui nous est soumise ce soir est tout à la fois nécessaire et réjouissante.

Nécessaire, car si le bâtiment n'est pas mis aux normes régissant les établissements de la petite enfance, le jardin d'enfants et crèche des Bout'Choux sera tout simplement fermé par les instances cantonales compétentes. Ce que personne bien sûr ne souhaite. Des travaux s'avèrent donc nécessaires.

Demande réjouissante, car ces travaux permettront d'améliorer le confort, la sécurité et la fonctionnalité du bâtiment. Cerise sur le gâteau, 24 nouvelles places d'accueil seront créées, ce qui est bien sûr insuffisant au regard de la pénurie de places dans le domaine de la petite enfance mais constitue un premier pas essentiel et souhaitable en attendant la crèche de Marcelly.

Ces travaux sont d'autant plus importants que la villa des Bout'Choux est une petite structure de la petite enfance avec deux avantages indéniables : flexibilité et souplesse dans les formules d'accueil et regard plus proche des enfants que dans une grande structure.

Finalement, les Bout'Choux pourront aussi être utilisés par les mamans de jour pour des cours de formation ou autres réunions.

Comme vous l'aurez compris, le groupe socialistes-verts votera cette demande de crédit.



Mme Constantin fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Le Groupe Démocrate Chrétien remercie ce soir le Conseil Administratif concernant la qualité du dossier qui est très précis et détaillé afférent à la demande de crédit en vue de la rénovation ainsi que l'agrandissement du jardin d'enfants les « Bout'Choux ».

Ledit jardin d'enfants a bénéficié d'une dérogation exceptionnelle quant à la prolongation de son exploitation en l'état actuel, et selon nos informations, l'autorisation spéciale d'exploitation prendra fin dès l'ouverture de la crèche de Marcelly.

Ces travaux de rénovation et d'agrandissement avec toutes les options jugées envisageables ainsi que nécessaires ont été longuement étudiées lors de la commission des Travaux et Bâtiments du 20 mai 2008.

Par conséquent, nous soutiendrons les travaux prévus pour les « Bout'Choux » et estimons qu'il est grand temps de mettre cet espace dévolu à la petite enfance aux normes exigées par l'Etat, qui se situe dans une villa construite en 1956, et qui offre un accueil flexible aux parents.

De surcroît, ces travaux permettront d'obtenir des places supplémentaires. Nous sommes conscients que cet agrandissement ne suffira évidemment pas à répondre à l'importante demande de nos citoyens, mais malgré tout, accèdera sensiblement à des possibilités supplémentaires. Cette rénovation permettra aux enfants de bénéficier d'un environnement plus adéquat à leurs activités.

Le Groupe Démocrate Chrétien a toujours été très attentif à la problématique des structures de la petite enfance et a soutenu, à chaque occasion, les dossiers qui permettaient d'améliorer l'offre de places relatives aux bébés ou enfants.

Il est bien entendu que nous osons espérer que compte tenu de la nécessité de cet agrandissement, l'Etat donnera son avis favorable à l'autorisation malgré le PLQ.

Au vu de ce qui précède, nous voterons la demande de crédit qui nous est soumise.

- Mme Rochat : je veux juste préciser qu'il ne s'agit pas d'un jardin d'enfants mais une crèche halte-garderie.

Mme Casadei fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Prise de position du groupe radical en faveur de l'agrandissement de la crèche des Bout'Choux

En tant que membre de la fondation de la jeunesse et de commissaire à la commission école et jeunesse je ne peux que me réjouir de cette demande de crédit qui permettra de créer 24 places à plein temps (temps qui sera partagé).

Nous pensons que la remise en état et l'agrandissement de ce charmant bâtiment est indispensable pour notre ville. Comme je l'ai déjà dit elle permet une socialisation et la détection de problèmes chez certains enfants ceci précocement, grâce sa petite structure.

Nous remercions Mme Rochat pour son grand investissement.



Mme Jaquet fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Les travaux de réfection de la crèche des Bout-Choux étant obligatoire, pour nous conformer aux normes cantonales et poursuivre son activité, nous remercions le Conseil Administratif d'avoir saisi l'opportunité d'augmenter les places de garde, dont le manque est récurant.

Le groupe libéral apprécie que cette petite structure soit flexible et qu'elle permette un accueil modulable.

Les options votées en commissions nous satisfont pleinement, donc nous voterons cette délibération.

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les commissaires,

Le projet d'agrandissement des Bout'Choux mentionne une construction en bois, une relation proche de la nature, et toutes les mesures adaptées aux économies d'énergie et respect de l'environnement, ce qui est réjouissant.

Et voici que pour les Bout'Choux, les 40m² de cette annexe semblent trop peu pour valoir la végétalisation.

On peut alors se poser la question de savoir que valent les déclarations de notre Conseil administratif dans le Chênois il y a 2-3 ans déjà affirmant que les toitures végétalisées devenaient la norme à Thônex !

Si 40m² sont trop peu pour valoir la végétalisation, à partir de quelle surface la végétalisation vaut-elle la peine ?

Le service technique dit aussi qu'une rétention d'eau n'est pas nécessaire. Ne devrait-on pas nous convaincre de tout faire pour ne plus jeter l'eau de pluie ?

Je vous sou mets un petit calcul à partir des données de l'Office cantonal de la statistique (http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/02/02_02/aperçu.asp) en vous rappelant que chaque année environ 950 litres de pluie tombent sur chaque mètre carré, ce qui fait plus de 38'000 litres pour ce toit.

Sachant qu'une toiture extensive minérale simple renvoie 60% de l'eau dans l'atmosphère pour rafraîchir et dépoussiérer le climat local, nous avons une évaporation de plus de 22.800 litres par an. Tout ceci décharge donc les canalisations et la favorise la stabilité des cours d'eau.

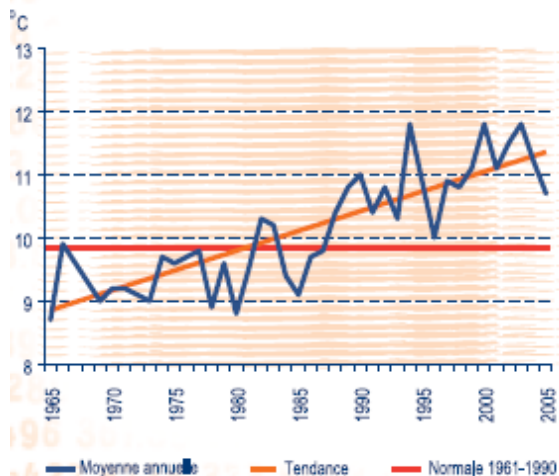
Pensons aussi aux avantages des toits verts sur les économies de chauffage, sur le rafraîchissement des locaux, ainsi qu'à la plus grande longévité apportée aux isolants et étanchéités.

Nous faisons aussi des études coûteuses pour le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et exigeons l'application des normes OpAir, tout ceci est amélioré par un toit vert, comme le microclimat thônésien.



A propos de climat, voici une courbe édifiante :

**Température annuelle moyenne à Genève,
depuis 1965**



qui montre l'influence de chaque surface minéralisée sur notre climat local !

Quant au surcoût d'une toiture végétalisée extensive simple dont le prix déjà élevé serait de Fr 100.- par m² elle reviendrait on l'occurrence à Fr 4000.-, ce qui est bien peu par rapport aux sommes que nous votons parfois en urgence dans ce conseil.

Et pour la structure portante, les normes de sécurité pour la neiges sont telles qu'une adaptation ne serait peut être même pas nécessaire.

Nous devons aussi être cohérents dans nos petits projets locaux avec nos exigences pour MICA et nos fiches thématiques de l'Agenda 21 communal.

Pour cette raison, je propose de modifier les invites, en adaptant les chiffres. Je compte plus que largement le prix de la végétalisation d'une telle surface en y attribuant un maximum de sécurité de Fr 8'000.-, au Conseil administratif de veiller à une installation efficace et économique certainement moindre que cette somme. Je rappelle en passant que notre commune a posé une nouvelle signalisation il y a 2-3 ans avec des panneaux de + de Fr 5'000.- le m² !!!

Nouvelle invite 1 avec adaptation des chiffres de l'invite 3 :

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 522'000,- en vue de la rénovation agrandissement du jardin d'enfants les Bout'choux et végétalisation du toit plat.
2. sans changement.
3. modifier Fr 514'000,- en Fr 522'000,- soit un total de Fr 539'800,- au moyen de 20 annuités qui figureront...

Mme Constantin : lors de la commission des Travaux & Bâtiments M. Loutan était remplacé par M. Castelli qui a fait la proposition du toit plat végétalisé. La végétalisation a été refusée par 5 voix « contre », 3 voix « pour » et 2 abstentions donc si cet amendement est maintenu par M. Loutan, le groupe démocrate-chrétien ne le votera pas et suivra la position de la commission.

Au vote :

- *L'amendement proposé par M. Loutan est refusé par 9 voix « pour », 14 voix « contre » et 2 abstentions.*

M. Thurre : compte tenu de ce qui a été dit par Mme Rochat, ne devrait-on pas changer le terme « jardin d'enfants » par crèche halte-garderie dans le point 1 de la délibération ?

- *Cette proposition est acceptée.*

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 17'800,- accepté par le Conseil municipal en date du 2 octobre 2007 en vue de la remise en état et de l'agrandissement du bâtiment des Bout'Choux,
- Vu la décision prise, en accord avec la Fondation en faveur de la jeunesse, d'entreprendre la mise aux normes et l'agrandissement des Bout'Choux,
- Vu le projet établi par Matei Agarici, architecte ethz-sia,
- Attendu que ce projet permettra, entre autres, de créer 24 nouvelles places qui concernera environ 65 familles et de faire en sorte que le bâtiment réponde aux exigences légales,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 20 mai 2008,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 5 juin 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 514'000,- en vue de la rénovation et agrandissement de la crèche, halte garderie des Bout'Choux.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 514'000,- à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de Fr 17'800,- voté le 2 octobre 2007, soit un total de Fr 531'800,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2028.



13. Projet de délibération déposé dans le délai légal par les partis Démocrate-Chrétien, Radical et Libéral concernant une demande de crédit de Fr 60'000,- en vue de l'acquisition d'un bus (min. 30 places) pour la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DM-08-01).

Mme Wirthner Zinggeler, signataire, donne lecture du projet de délibération :

Projet de délibération des partis Démocrate-Chrétien, Radical et Libéral

Demande d'un crédit de Fr 60'000,- en vue de l'acquisition d'un bus (min. 30 places) pour la Commune de Thônex. Discussion. Vote.

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le bus actuel ne répond plus aux exigences de sécurité actuelles,
- Attendu que le nombre de places assises actuel est insuffisant pour une classe scolaire,
- Vu l'utilité et l'emploi fréquent du bus actuel par les écoles, il est indispensable que ces dernières continuent à bénéficier de ce moyen de transport,
- Vu que le bus est propriété de la Commune, ce dernier pourra toujours être utilisé pour d'autres tâches, notamment pour le déplacement du Conseil Municipal in corpore.
- Sur proposition des partis Démocrate-Chrétien, Radical et Libéral,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 60'000,- en vue de l'acquisition d'un bus (min. 30 places) pour la Commune de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 60'000,-, au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2013.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Castelli fait la déclaration suivante :

Sans contester nullement et a priori le bien-fondé et l'utilité de ce projet de délibération ou y être opposé, notre groupe souhaite avoir des réponses à certaines questions afin qu'il puisse s'exprimer et voter en toute connaissance de cause :

Sur la question de la sécurité, à quelles normes le bus actuel ne répond-il plus ?

Combien de places assises comporte le bus actuel ?

Dans les grandes lignes, quel est l'emploi et quelle est la fréquence d'emploi du bus actuel ?



M. Constantin fait la déclaration au nom du groupe radical :

Propose le renvoi en commission pour les raisons suivantes :

1. Un car de ce type, soit 30 places, coûte beaucoup plus cher que les Fr 60'000,- demandés par le projet de délibération. En comparaison un car de 50 places est au prix d'environ Fr 300'000,- à Fr 400'000,- selon son aménagement intérieur.
2. Qu'en est-il du permis de conduire, nouvelle loi professionnelle, si on forme des employés de la voirie, mais si le car est bien utilisé, il faudra songer à remplacer ces personnes, ce qui revient à dire qu'il nous faut vraisemblablement un chauffeur.
3. Les frais annuels d'un car soit visite, au service des autos, chaque année environ Fr 1'500,- minimum, attestation tachymètre, ?, lavage châssis moteur plus impôts et assurances.
4. Nous aimerions que ce dossier soit correctement étudié et que chaque piste soit prise en considération afin de faire avancer ce projet. C'est pour toutes ces raisons que nous vous proposons le renvoi en commission.

M. Uehlinger : le bus actuel utilisé pour le transport des enfants, pour l'école Adrien-Jeandin est conduit par le concierge qui a obtenu une dérogation et ce véhicule n'est pas muni de ceintures de sécurité. M. Métrallet du garage Mercedes m'a confirmé que l'achat d'un bus de 30 places coûtait Fr 60'000,-, nous ne parlons pas de bus professionnel mais d'après les indications que j'ai reçues il est possible qu'un bus d'une telle capacité nécessite un chauffeur professionnel, ce qui ne serait pas le cas à moins de 30 places. Je pensais donc amender le projet en mentionnant « dans les limites ne requérant pas un chauffeur professionnel ».

M. Castelli : au regard des remarques et des interrogations techniques il serait plus sage de renvoyer ce projet en commission.

Mme Constantin : il bien évident que le groupe démocrate-chrétien ne remet pas en cause ce projet de délibération compte tenu qu'il l'a signé. Sans reprendre tous les éléments qui ont été dit autour de cette table et des réponses qu'il convient de donner, le groupe démocrate-chrétien soutiendra le renvoi en commission.

- M. Détruche : le Conseil administratif est conscient que le bus actuel ne répond plus aux normes, notamment par l'absence de ceintures de sécurité. Nous avons reçu une réponse nous informant qu'il est possible d'équiper ce bus de ceintures mais ceci pour 15 personnes, ce qui est insuffisant pour le déplacement de classes. Nous devons donc de toute façon songer à remplacer ce véhicule. Des problèmes de prix ont été évoqués ainsi que la conduite par un chauffeur professionnel. Ceci amène le Conseil administratif à penser qu'une offre d'un société privée qui serait mandatée pour ces transports devrait être étudiée. Nous n'avons pas actuellement une telle offre et nous serions heureux de pouvoir également la présenter en commission.



M. Constantin : il est vrai qu'il existe des bus spécialement conçus pour le transport des enfants et dans ce cas il serait exclusivement utilisé pour ce type de transport et ne nous permettrait pas d'organiser des déplacements avec des adultes.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 23 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention et ce point est renvoyé en commission des Finances.*

14. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes Libéral, Radical et UDC concernant l'évaluation annuelle de la structure culturelle devant les commissions de la Culture, Loisirs & Jumelage et des Finances. Discussion. Vote. (RM-08-04).

M. Stark, signataire, : après discussion avec les deux autres groupes signataires de cette résolution, nous vous signalons que nous retirons cette résolution et reviendrons lors d'un prochain Conseil municipal avec une délibération plus claire.

15. Propositions du Conseil administratif

M. Détruche : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

16. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 13 mai 2008 par :

- 16.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale, concernant les informations complémentaires sur les panneaux routiers cantonaux :

Il convient tout d'abord de préciser que l'installation de panneaux de circulation, comme aussi l'ajout ou le retrait de certaines indications, sont déterminés la loi sur la circulation routière. Les demandes y relatives émanant de collectivités publiques ou de particuliers doivent être justifiées.

En ce qui concerne, la pose d'un panneau « Thônex » à la frontière entre notre Commune et celle de Vandoeuvres, le Conseil administratif fera une demande en ce sens auprès de l'Office cantonal de la mobilité mais il n'est pas sûr que cette requête soit acceptée.

- Mme Jaquet : je comprends votre réponse en ce qui concerne le panneau de Thônex, mais en ce qui concerne les HUG est-ce à cette institution de faire la demande ?
- M. Decrey : tout à fait.



M. Claude Détruche, Maire, donne lecture des réponses aux questions écrites posée lors de la séance du 13 mai 2008 par :

16.2. Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale, concernant la propreté des rues dès l'interdiction de fumer dans les lieux publics :

Depuis une année, le Conseil administratif a entrepris de remplacer le mobilier urbain de la Commune et la première étape est le renouvellement des bancs publics qui est actuellement en cours et qui s'étendra jusqu'en 2009.

Les abris bus viennent également d'être remplacés.

Nos poubelles de rues sont également vétustes et un nouveau modèle, comprenant une partie « cendrier » est actuellement à l'étude.

16.3. M. Guy Loutan, Conseiller municipal concernant : des installations PV sur le toit végétalisé et possibilités d'utilisation d'eau de pluie

1. Installations photovoltaïques

Conformément à la décision de la commission ad hoc du 10 mars 2005, l'installation de cellule photovoltaïques n'a pas été prévue dans le cadre de la reconstruction de l'école Marcelly.

Toutefois, il serait possible ultérieurement de procéder sans difficulté à l'équipement de telles installations.

2. Récupération des eaux de pluie

Lors de l'étude du projet par la commission ad hoc, la plus value pour la récupération des eaux de pluie a été refusée.

Pour récupérer les eaux de pluie, il est bon de rappeler que l'on doit créer une citerne avec mise en place d'un double circuit de tuyauterie et installation de pompes de relevage avec filtrage pour alimenter les sanitaires.

Tenant compte de la décision de la commission ad hoc, ces installations nécessaires au bon fonctionnement d'un tel principe ne sont pas prévues.

Dans le cadre de ce projet de ce projet les gaines techniques reliant les étages ont été dimensionnées de façon à pouvoir recevoir ultérieurement la tuyauterie relative à une installation de récupération des eaux.

- M. Loutan : je remercie M. Détruche pour cette réponse. Il y a un point où je ne suis pas satisfait qui concerne la recherche d'un mandataire pour l'installation qui est acceptée. Ne serait-il pas judicieux de se mettre tout de suite en route étant que la Confédération est assez ouverte ces temps sur ce sujet pour que les travaux soient synchronisés ce qui serait moins cher, plus pratique et plus sûr ?



- M. Détruche : Nous prenons note de cette remarque nous allons peut-être avec l'appui du service technique aller dans votre direction au niveau des requêtes et des demandes.

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Finances communales

M. Marcet : j'ai relevé lors d'un précédent Conseil municipal un sujet qui me semble important à savoir : l'insuffisance d'amortissements sur un certain nombre d'objets. La réponse qui m'avait été donnée qui informait que la loi sur l'administration des communes prévoit des amortissements linéaires dont les taux sont fixés selon le type d'investissement, me laisse sur ma faim.

Je demande que, dans le cadre du bouclage des comptes de l'exercice 2008, qu'un inventaire de l'entier de nos biens soit établi aux valeurs économiques.

Un certain nombre de transferts d'actifs, notamment aux SIG pour lesquels j'avais laissé entendre qu'il y aurait plus de Fr 100'000'000,- de provisions supplémentaires à enregistrer, à la suite de quoi un Conseiller d'Etat m'avait traité de menteur. Manque de chance pour lui, la provision que les SIG ont dû enregistrer et de Fr 170'000'000,-. Ce qui équivaut à dire qu'un certain nombre de biens est surévalué.

Deuxième exemple : lorsque nous avons reçu Fr 900'000'000,- de la BNS ceci a servi à passer des amortissements complémentaires dans les comptes de l'Etat. Amortissements qui n'avaient pas été enregistrés auparavant, car cela aurait obligé à montrer des résultats qui n'étaient, manifestement, pas ceux que voulait montrer le gouvernement.

Nous devons avoir une vision exacte de la valeur des biens qui sont les nôtres et, seule une estimation de la valeur économique nous permettra de le faire.

Je vous rappelle, toujours dans ce cadre là, que nous avons dans nos comptes 1,5 millions, à peu près, d'endettement potentiel en relation avec le déficit actuariel de la caisse de retraite. Ceci pose un problème car nous avons environs une cinquantaine de collaborateurs et si je fais une comparaison avec le déficit actuariel des TPG et SIG qui sont de l'ordre de 270 millions, cela équivaut en comparaison objective que notre déficit serait plutôt de l'ordre de 10 millions que de 1,5 millions. Je demande également de connaître exactement la réalité de notre endettement sur ce sujet.

Je me permets de rappeler que l'Etat ne veut plus certifier les normes IPSAS car cela équivaldrait, avec la nouvelle norme 25, de passer quelque 4 milliards dans les comptes de l'Etat au sens du déficit actuariel de nos caisses publiques.

- M. Stark : une analyse de la législation en la matière serait intéressante.



17.2. Piscine

M. Loutan : peut-on scinder les travaux du bâtiment en ce qui concerne les travaux de tuyauterie et du bassin ? Ce qui nous permettrait d'avancer en profitant du matériel qui est déjà sur place.

Pour les travaux de tuyauterie ne devrait-on pas faire une contre expertise par quelqu'un d'autre de celui qui effectue les travaux ? Ceci donnerait un point de vue plus objectif.

17.3. Vote du point 11 de l'ordre du jour

M. Loutan : quand un ensemble de groupe refuse un projet, qui de plus semble être en accord avec nos déclarations, il serait apprécié, ne serais-ce que par politesse pour l'auteur du projet d'argumenter ses positions.

- M. Uehlinger : dans le même sens, quand Mme la Présidente vous demande de donner lecture d'un projet que vous avez signé elle ne vous demande pas d'ergoter sur tous les arguments qui défendent ce projet, ceci est le respect de la démocratie et vous avez tendance à sombrer dans l'anarchie.

Il ne faut pas vous plaindre ensuite que nous ayons une attitude réticente face à votre projet, ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons dans une pareille situation. Une réponse circonstanciée vous était destinée, mais nous avons renoncé et nous nous sommes abstenus de la lire.

17.4. Mme Constantin fait les remarques suivantes :

17.4.1 Demi-finales de l'Euro 2008

Le « flyer » qui annonce cette manifestation est très réussi mais il aurait encore été meilleur s'il avait été indiqué que des associations communales tenaient des stands avec boissons et restauration.

17.4.2 Cimetière

L'entretien du cimetière n'est pas satisfaisant. Il ne faut pas nous dire que cela est dû à l'interdiction d'utiliser certains produits désherbant ou aux conditions météorologiques, car il y a d'autres sites où l'entretien ne laisse pas à désirer. Je relève également qu'il y a un manque d'arrosoirs.

17.4.3 Place devant la salle des fêtes

Mme Constantin : il était question que l'on rénove la totalité de ce secteur et j'ai l'impression que ce projet ne va pas revenir d'actualité au vu de nos finances. Néanmoins, je constate également un manque d'entretien à cet endroit et l'on peut trouver de la mauvaise herbe. Un nettoyage général des bacs à fleurs serait approprié surtout avant la cérémonie des promotions.



17.5. Poste frontière de Moillesulaz

M. Knörr : j'aimerais savoir si le Conseil administratif a été informé officiellement que le poste frontière de Moillesulaz ne sera plus occupé 24h./24h. ?

– M. Détruche : nous n'avons rien reçu à ce jour.

M. Knörr : pour votre information, les gardes frontières devront aller s'occuper du contrôle des passeports à l'aéroport où il y a un manque d'effectif.

*

La séance est levée à 23h.40

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Jacqueline Tomasini

M. Philippe Guex